

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Pôle d'écologie urbaine de Nantes Métropole

Période de la concertation
continue d'avril 2024 à avril 2026

Karine Besses, garante
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 13 mai 2026



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Préambule	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	5
La mission de la garante	6
Fiche d'identité du projet.....	8
Rappel des préconisations de la CNDP et des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	13
Recommandation de la CNDP dans le bilan de la concertation préalable	13
Engagement du responsable de projet	13
Avis de la CNDP à l'issue de la concertation préalable sur la réponse de Nantes Métropole au rapport des garants.....	13
Actualités liées au projet et évolution(s)	14
Que s'est-il passé en matière de participation depuis la concertation préalable ?.....	16
Information du public	16
Comité de suivi : mise en place et travaux.....	18
Mise en place du comité de suivi :	18
Composition :.....	18
Réalisation d'un document de mandat (voir en annexe).....	19
Travaux et étapes du comité de suivi :.....	19
Les outils du Comité de suivi.....	21
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	22
Observation et conseil de la garante tout au long de cette phase de concertation continue.....	22
Le suivi des engagements du porteur de projet	24
Sur le suivi des demandes du comité de suivi	24
Le suivi de la prise en compte des préconisations des garants CNDP suite à la concertation préalable	26
Avis global de la garante sur le déroulement de la concertation	27
Questions principales et arguments exprimés	29
La cohérence entre transition, incinération, calcul du dimensionnement de l'incinérateur et vide de four.....	29
Politique de prévention : la question de leur ambition et des moyens que l'on y consacre	30
Une concertation sur le CTDV tardive, avec des marges de manœuvre faible	31
Les alternatives au projet d'incinérateur.....	31
Impact environnementaux, pollution, risques sanitaires et effets cumulés.	32
Le trafic poids lourds et la logistique.	34
Autres projets :	34

La suite de la concertation continue	35
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	35
Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue	35
Liste des annexes.....	39

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Enseignements clés de la concertation continue

La concertation continue autour du projet de pôle d'écologie urbaine, et en particulier du CTVD (incinérateur), a été marquée par une forte mobilisation du public, notamment lors des réunions publiques et de la consultation réglementaire, mais aussi par une tension persistante autour du projet. Ont été exprimées des interrogations structurantes et récurrentes, portant principalement sur le dimensionnement de l'incinérateur et sa cohérence avec les objectifs de réduction des déchets et leur niveau d'ambition, l'utilisation du "vide de four"¹, les impacts environnementaux et sanitaires, en particulier liés aux émissions, le trafic généré et les impacts logistiques. S'est exprimée pendant la concertation préalable et la concertation continue la perception d'une marge de manœuvre limitée, notamment sur le projet de CTVD déjà très avancé. Les autres composantes du projet (STEP, biodéchets, déchèterie) restent peu débattues, faute d'informations et de mise en discussion suffisantes à ce stade.

Le projet de CTVD concentre une forte contestation et malgré les réponses techniques apportées une partie du public reste interrogative et les débats ne sont pas complètement stabilisés (exemple sur les PFAS ou sur les impacts sanitaires).

La garante recommande d'aller plus loin dans l'écoute mutuelle et de réaliser des études complémentaires et note de controverse, des dispositifs de suivi citoyens et de mettre en place des mécanismes de remontées citoyennes.

Globalement les engagements du maître d'ouvrage ont progressé avec diverses avancées (mise en place comité de suivi, rejets atmosphériques, outils de suivi, etc.), mais de nombreux points restent en attente, ou partiellement traités (transport alternatif, rétroplanning détaillé, définition des marges de manœuvres sur les projets, information du public régulière et documentée, etc.)

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

La garante souligne une démarche réelle de mise en place de la concertation, avec des efforts du maître d'ouvrage, notamment sur la création et l'animation du comité de suivi et la réponse aux demandes. Elle a constaté l'expression d'arguments nombreux et variés, des échanges parfois approfondis sur certains sujets, une mobilisation significative du public.

Elle considère cependant que le dispositif global reste insuffisant et perfectible, notamment au regard des attentes du public et des recommandations de la CNDP. Le dispositif d'information et de participation est encore trop limité (absence de site dédié complet, diffusion restreinte et tardive de l'information, documents et études insuffisamment accessibles, une seule réunion publique par an, lettres d'information peu diffusées, etc.). La garante recommande de renforcer fortement les outils d'information, d'élargir la diffusion, de mettre à disposition les études et de multiplier les temps d'échange avec le public.

Par ailleurs, sur les 3 projets, le calendrier et les modalités d'information et de participation du public n'ont pas été encore travaillés. La concertation est insuffisamment articulée au processus décisionnel, les marges de manœuvre ne sont pas clairement explicitées (ce qui est discutable, ce qui déjà arbitré). Certes ces projets ont été retardés, mais sur la station d'épuration, projet le plus avancé, cela semble être assez urgent, car les études et divers arbitrages techniques sont déjà engagés.

¹Le « vide de four » est la différence entre la capacité maximale de l'installation (en tonnes de déchets) et les volumes réellement incinérés prévus par le contrat avec les collectivités. Il peut être utilisé par l'opérateur pour accueillir des déchets supplémentaires venant d'autres producteurs de déchets, notamment des entreprises.

La mise en place du comité de suivi qui constitue le principal outil de participation continue a été plutôt positive : existence d'un cadre structuré (mandat, outils de suivi), production de nombreux échanges avec implication réelle de certains membres, même si certains ont démissionné. La garante a pu constater une amélioration progressive du fonctionnement.

Il faut cependant souligner certaines limites de l'exercice avec des délais de réponse parfois longs, un manque de clarté ou de complétude de certaines réponses et des difficultés pour les membres à suivre dans le temps (rythme espacé). Il serait important de renforcer la dimension collective et participative et une animation plus continue des échanges.

En conclusion, pour la suite, la garante insiste sur la nécessité de renforcer significativement l'information du public, de clarifier les marges de manœuvre et de prévoir une information et une participation plus active sur les projets (qui avaient été peu concertés en concertation préalable car pas assez matures), de consolider le rôle du comité de suivi et de traiter les controverses de fond (études, notes, etc.).

Préambule

A la suite de la concertation préalable du projet, menée 25 septembre 2023 au 20 décembre 2023, Nantes Métropole a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Karine Besses de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de la Consultation du Public.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante, couvrant la période d'avril 2024 à avril 2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations du garant pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 25 novembre 2022 : La CNDP est saisie par Nantes Métropole
- Par décision lors de la séance plénière du 7 décembre 2022, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-8 et a désigné Mme Karine BESSES, MM. Renaud DUPUY et Alain RADUREAU comme garant.e.s de la concertation.
- Décembre 2022 : décision de Nantes Métropole de recourir à une délégation de service public pour le projet de doublement de l'incinérateur.
- Décembre 2022 : signature du partenariat entre les membres du GAC
- Février 2023 : publication de l'appel à candidature pour la nouvelle délégation de service public sur le CTVD
- 25 septembre 2023 au 20 décembre 2023 : concertation préalable organisé par Nantes Métropole sous l'égide des garants nommés par la CNDP
- Janvier 2024 : début des négociations avec les candidats présélectionnés dans le cadre de la procédure d'appel à candidature pour la nouvelle délégation de service public sur le CTVD
- 22 janvier 2024 : Publication du bilan des garant.e.s
- 20 mars 2024 : Publication de la décision du porteur de projet et début de la concertation continue
- 3 avril 2024 : Publication de l'avis de la CNDP portant sur la complétude et la qualité des réponses des maîtres d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garantes.
- 3 avril 2024 : nomination de Karine Besses en tant que garante de la concertation continue par décision de la CNDP
- 5 juin 2024 : réunion publique de restitution organisée par Nantes Métropole
- 21 janvier 2025 : première réunion du comité de suivi (appel à participation volontaire citoyens et associations en septembre / octobre 2024) du projet
- 29 janvier 2025 : signature du contrat de DSP entre le GAC (Groupement des autorités concédantes) et Séché Environnement pour le CTVD (Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets). Nantes Métropole et le Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) ont désigné Séché Environnement attributaire de la nouvelle délégation de service public (DSP) qui prend effet à compter du 1er avril 2025 et pour une durée de 20 ans.
- 31 mars 2025 : clôture de la délégation de service public (DSP) actuelle, qui avait été confiée à Alcea. Au 1er avril 2025, Alcea devient Valo'Loire, filiale du groupe Séché environnement.
- 5 mars 2025 : Karine BESSES est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la dernière enquête publique concernant ce projet.

- Juin 2025 : Dépôt du dossier pour instruction par Sécché environnement
- 7 janvier 2026 : ouverture de la consultation du public² sur le projet d'incinérateur (CTVD), qui s'est clôturée le mercredi 8 avril 2026 à 17h00 : <https://www.registre-numerique.fr/traitement-valorisation-dechets-valo-loire>
- 13 mai 2026 : Publication du rapport intermédiaire n°1 de la garante de la CNDP

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant.e fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante a reçu une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet (voir en annexe).

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Le rôle de la garante est de veiller à ce que le responsable du projet donne des suites aux attentes de la CNDP exprimées dans son avis du 03 avril 2024 (voir chapitre « Rappel des préconisations de la CNDP et des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable »), ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable. Par ailleurs, conformément à l'art.

² Depuis la loi Industrie Verte, une nouvelle procédure de participation du public est entrée en vigueur en octobre 2024 : la consultation du public par voie électronique. Cette procédure remplace, dans la plupart des cas, l'enquête publique traditionnelle pour les projets soumis à évaluation environnementale. Elle marque une étape importante vers la dématérialisation et la « simplification » des autorisations environnementales. Pour le porteur de projet, un avantage majeur : la nouvelle procédure permet de gagner du temps en menant simultanément (en "parallélisant") l'instruction des demandes d'autorisation environnementales et la consultation du public. Elle présente des délais raccourcis : la consultation dure 3 mois (ou 4 mois si un avis de l'Autorité environnementale est requis). Le commissaire enquêteur dispose ensuite de 3 semaines pour remettre son rapport et ses conclusions.

L121-14, la garante est chargée de demander au responsable du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

Fiche d'identité du projet

Caractéristiques principales :

Le projet de pôle d'écologie urbaine porté par Nantes Métropole se situe dans la partie Est de la Ville de Nantes, à proximité de la Loire et juxtapose 4 équipements de service public :

1. La refonte et l'extension du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) ; mise en service prévue en 2028. Ce projet est porté par Nantes Métropole ainsi que 7 EPCI voisines, membres du Groupement d'Autorités Concédantes mis en place pour la gestion du CTVD.
2. La refonte et l'extension de la déchetterie existante (mise en service prévue en 2030).
3. La construction d'une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) ; mise en service prévue en 2031, avec une extension possible de 50% de sa capacité à l'horizon 2050.
4. La création d'une plateforme de valorisation des biodéchets ; Mise en service prévue en 2031.

Maitre d'ouvrage :

Nantes métropole est le MO principal des 4 projets.

En particulier projet de refonte et d'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets est porté par Nantes Métropole et 7 EPCI voisines : CAP ATLANTIQUE (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande), la Communauté de Communes du pays d'Ancenis (COMPA), Grand Lieu Communauté, Redon Agglomération, Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) regroupant les communautés de communes de la Région de Nozay, de la Région de Blain, Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Pont-Château – Saint Gildas des Bois, TRIVALIS, syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée et VALOR3E3.

La société Valo'Loire, filiale de Séché Environnement, a en charge l'exploitation et la maintenance de l'équipement actuel ainsi que le projet de construction et d'exploitation du futur CTVD. Alcea, un des deux centres de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Nantes est devenu Valo'Loire le 1er avril 2025. Nantes Métropole et le Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) ont désigné Séché Environnement attributaire de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de 20 ans.

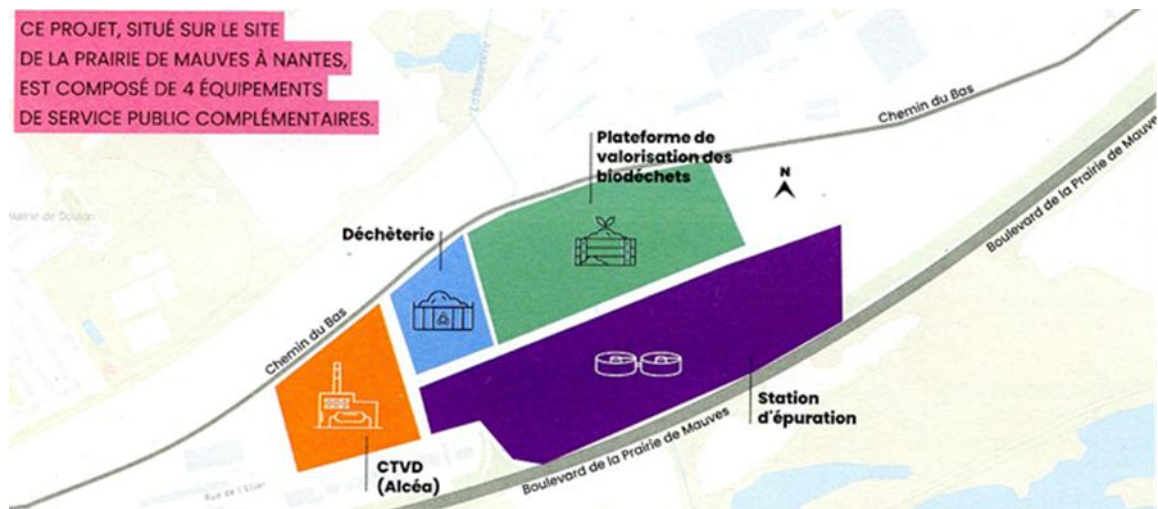
Cartes et schémas issus du document du maitre d'ouvrage de la concertation préalable :

³Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers regroupant la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Communauté de Communes Sèvre et Loire, la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté.

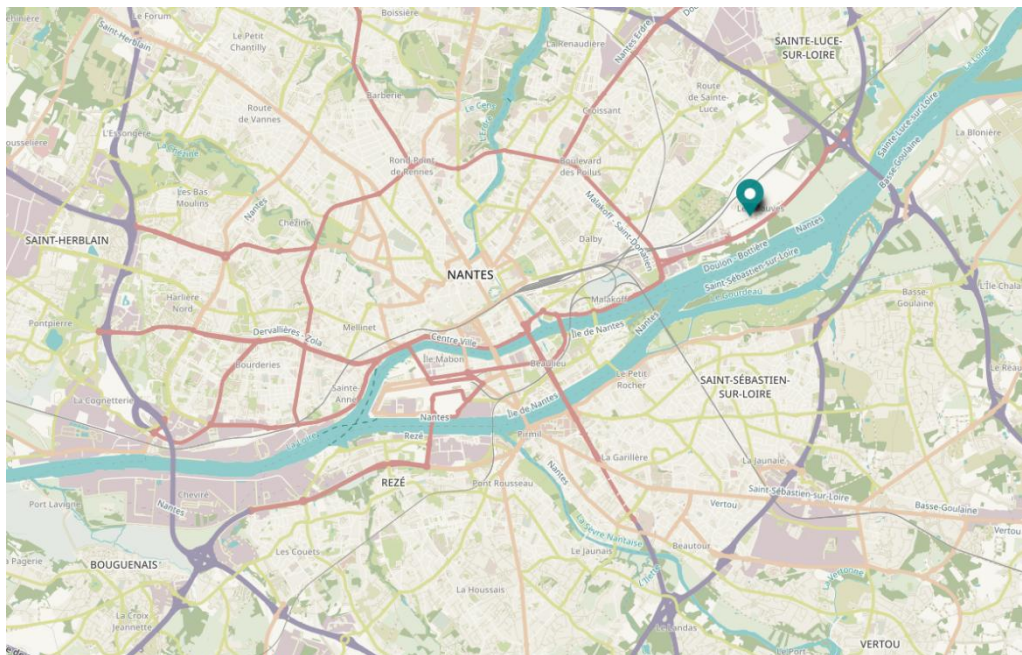


Le centre de traitement et de valorisation des déchets traitera les déchets de L'ensemble des collectivité représentées sur cette carte.

Localisation du projet :



Plan masse du projet de pôle d'écologie urbaine de la prairie des Mauves



Carte de localisation du projet de pôle d'écologie urbaine

Objectifs du projet selon le MO et contexte :

Selon Nantes Métropole, il s'agit par ces 4 projets, réunis sous l'appellation de « pôle d'écologie urbaine », de répondre dans une logique durable d'économie circulaire à plusieurs exigences principales :

- Respecter les nouvelles exigences réglementaires et environnementales : principalement issue de la Loi du 10 février 2020 relative à lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (concerne principalement la plateforme de biodéchets).
- Améliorer le fonctionnement global des systèmes d'assainissement et permettre de réduire l'impact environnemental sur toute l'agglomération.
- Répondre aux besoins d'une population grandissante.

Elle inscrit également le projet dans sa politique de transition énergétique et dans une approche d'économie circulaire, en souhaitant opérer diverses synergies entre les 4 projets.

En particulier, le projet de refonte et d'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets vise à remplacer (en restant dans les limites de l'emprise foncière actuelle) l'usine existante d'une capacité de traitement de 140 000 tonnes/an alimentant le réseau de chaleur urbain Centre Loire par une installation d'une capacité de 270 000 tonnes/an.. L'objectif est de moderniser l'installation, d'absorber les volumes supplémentaires apportés par les 7 EPCI/EPCL partenaires (groupements de communes ne disposant plus de solution pour traiter leurs déchets ménagers), mais aussi les volumes apportés par l'augmentation de la population. Par ailleurs cette nouvelle installation apporte une solution alternative à l'épandage rendue nécessaire par les évolutions réglementaires et permettant une valorisation énergétique d'une partie des boues des stations d'épuration des eaux usées de la métropole et de développer les réseaux de chaleur en apportant davantage d'énergie de récupération.

Coût global du Pole d'Ecologie Urbaine :

366 M€

c'est le coût estimé des 4 équipements du pôle d'écologie urbaine :

250 M€ reconstruction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets

71 M€ construction d'une station d'épuration

30 M€ construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets

8,5 M€ réhabilitation et l'extension de la déchèterie

6,5 M€ réhabilitation de l'ancienne décharge

Calendrier prévisionnel :

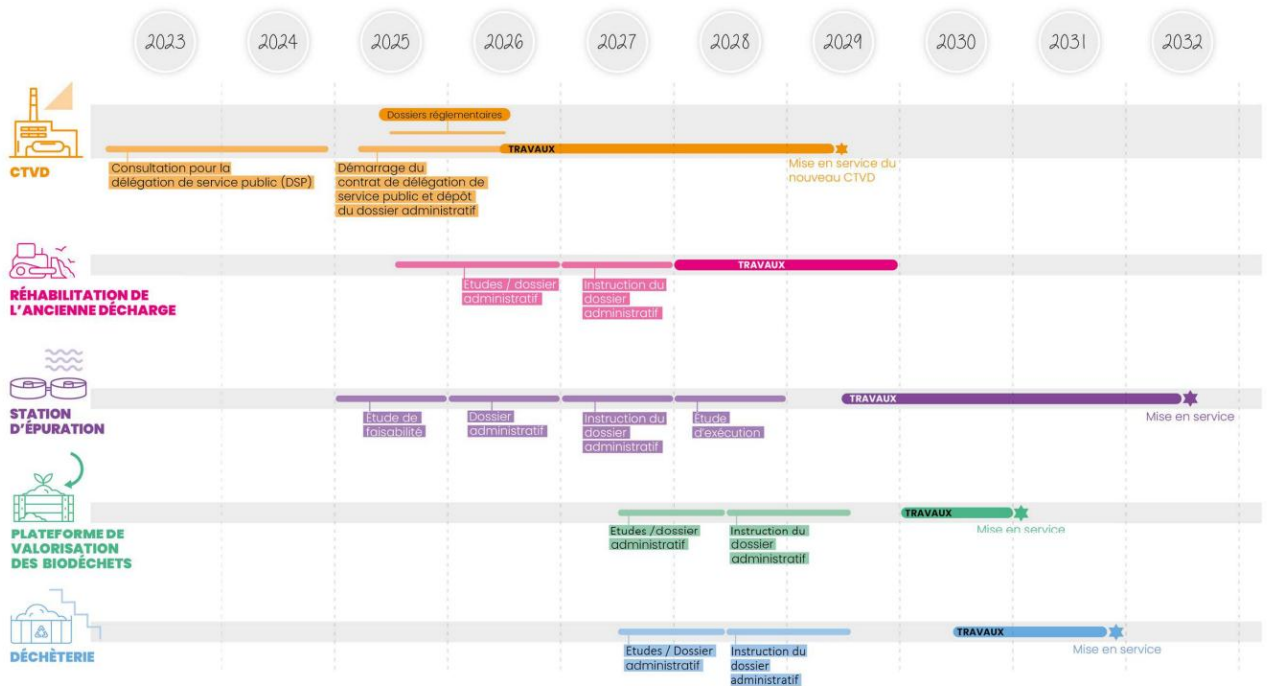


Tableau réalisé par Nantes Métropole qui sera actualisé prochainement

Planning Séché environnement sur les travaux du CTVD :

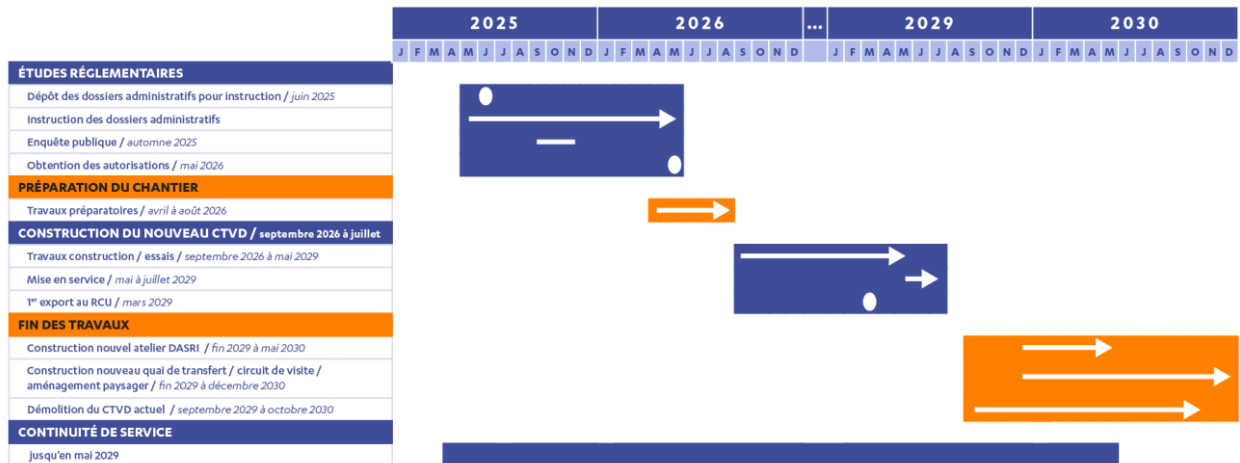


Tableau donné en Comité de suivi début 2026

Rappel des préconisations de la CNDP et des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Recommandation de la CNDP dans le bilan de la concertation préalable

Voir chapitre « Avis de la garante sur le déroulement de la concertation »

Engagement du responsable de projet

Voir en annexe, le tableau d'engagement du porteur de projet et les réponses qu'il précise y avoir apporté.

Avis de la CNDP à l'issue de la concertation préalable sur la réponse de Nantes Métropole au rapport des garants

Dans son avis du 3 avril 2024 relatif au projet d'Ecopôle - Prairie des Mauves, la CNDP juge comme manquant dans la réponse apportée par le maître d'ouvrage suite au bilan des garants de la concertation préalable :

- la demande portant sur la publication d'un schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplannings précis, afin de présenter les grandes phases décisionnelles qui pourront donner lieu à l'information et la concertation du public ;
- la demande portant sur la présentation d'une esquisse de plan de circulation spatial et temporel des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves.

La CNDP en regard des réponses recommande que :

- Le maître d'ouvrage précise les dispositifs d'information du public concernant le fonctionnement et les impacts des projets et qu'il associe les habitants à la conception et à la mise en place d'instances adaptées au suivi et à l'interprétation des données, notamment sur la qualité de l'air.
- Les bilans de gaz à effet de serre de chaque équipement et de l'ensemble du projet soient mis à disposition du public de manière anticipée par rapport aux procédures réglementaires, quitte à les faire évoluer ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiées.
- Lors de la réunion publique prévue en juin 2024, des précisions soient apportées par rapport à l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus, et que le maître d'ouvrage présente lors de cette réunion le dispositif de concertation continue envisagé d'ici la première enquête publique;
- Le maître d'ouvrage précise le rôle du comité de suivi, et que la mise en place de ce comité se fasse dès l'ouverture de la concertation continue.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Voici sur les 4 projets ce qui a évolué et qui a été entériné et décidé depuis la fin de la concertation préalable :

- CTVD : la consultation du public organisée par la Préfecture a été réalisée du 07/01/2026 jusqu'au 08/04/2026. La réunion publique d'ouverture s'est déroulée le 21/01/2026 de 18h30 à 20h30 et la réunion publique de clôture s'est déroulée le 25/03/2026 de 18h30 à 20h30. Le commissaire enquêteur a remis son rapport accompagné de ses conclusions le 13/04/2026. Il est consultable sur ce lien : <https://www.registre-numerique.fr/traitement-valorisation-dechets-valo-loire/rapport>
- CTVD : Étude transport alternatif : l'étude sur les transports alternatifs au routier est en cours de finalisation. Le transport ferroviaire a été étudié pour chaque collectivité. Des échanges ont été menés avec la SNCF pour envisager cette option et connaître les conditions de faisabilité et les coûts. Suite à ces échanges, cette option a été écartée du fait de l'insuffisance de tonnage pour ouvrir une ligne de fret. Le transport par voie fluviale a également été étudié. Cette solution ne pourra pas être mise en œuvre pour toutes les collectivités trop éloignées de voies navigables. Pour les autres collectivités éventuellement concernées, des échanges complémentaires sont en cours avec le Grand Port Maritime pour approfondir la faisabilité opérationnelle d'un transport par voie fluviale.
- Plateforme de biodéchets : pas de nouvelle étude en cours actuellement.
- Station de traitement des eaux usées : pas de nouvelle étude en cours actuellement. Le lancement de l'étude de faisabilité a pris du retard, mais devrait être effectif en cette fin d'année 2026.
- Refonte et extension de la déchèterie existante : pas de nouvelle étude en cours actuellement.
- Réhabilitation du site : Étude actuellement en cours afin de réaliser un diagnostic site et sols pollués (en vue de réalisation d'une certification type ATTES-ALUR) avec l'entreprise APAVE. L'étude faune / flore – zone humide a démarré en mars 2026.
- Déplacement des populations présentes sur le bidonville qui est un préalable aux autres projets : contractualisation avec l'entreprise Coallia pour l'accompagnement social des ménages présents sur le bidonville de l'ancienne décharge de Prairie de Mauves. Mise en place de leurs locaux sociaux au droit de l'ancienne décharge pour le début de leur mission. Présence d'une équipe de travailleurs sociaux pour réaliser l'accompagnement.

La directrice des services déchets de Nantes Métropole exprime dans le dernier comité de suivi que le relogement des familles Roms est une question récurrente et « cela fait un moment que la collectivité n'a pas apporté d'informations. Ce que l'on peut dire aujourd'hui : le travail d'évaluation sociale est terminé. Pour rappel, cette phase avait été réalisée par l'association Trajectoires. L'accompagnement social a commencé et l'entreprise Coallia est missionnée pour le faire dans les prochains mois. 8 à 10 personnes sont chargées d'accompagner les familles sur différents volets : accompagnement à l'accès au droit, santé, scolarisation des enfants, etc. La société Lynx est missionnée pour assurer la surveillance du site et ainsi éviter l'entrée de nouvelles caravanes, ainsi que pour la protection et la sécurité incendie. [...] Le projet prend du retard par rapport aux dates annoncées en concertation préalable, même si ce retard n'est pas quantifié, il se répercute sur les autres projets et sur leur mise en service. Certaines études peuvent avancer, par exemple la station d'épuration. Les études de la plateforme de traitement des biodéchets sont à l'arrêt, car le calendrier est trop incertain, il n'est pas envisageable de faire des études aujourd'hui, au risque qu'elles soient obsolètes (études et techniques très évolutives, réglementation « socle commun » sur la qualité des biodéchets non parue, tarifs

évolutifs). » L'accompagnement des familles se fera sur 4 ans. « C'est le temps estimé pour la résorption du bidonville. Le rapport produit par Trajectoires a été confié à Coallia. Ce sont des données confidentielles et personnelles sur les situations individuelles des personnes. »

Autres projets liés :

- Création d'une ressourcerie métropolitaine (commune de Rezé) Examen au Conseil Métropolitain de juin 2025 - procédure du choix de l'exploitant en cours --> Attribution au Conseil Métropolitain en février 2026. Ouverture prévue en septembre 2026

Que s'est-il passé en matière de participation depuis la concertation préalable ?

Information du public

Site web institutionnel de Nantes Métropole

- Page décrivant le projet du Pôle d'écologie urbaine
<https://metropole.nantes.fr/ma-ville-ma-metropole/les-grands-projets/le-pole-d-ecologie-urbaine>
- Page vue 725 fois en 2025

Site web du Dialogue Citoyen de Nantes Métropole

Site web grand public hébergeant les pages du projet du Pôle d'écologie urbaine par le Dialogue Citoyen.

Fréquentation par le grand public en 2025 :

- Page d'accueil du projet PEU :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/presentation/le-projet>
208 visites - 153 visiteurs - pages vues 257
- Autres pages (voir annexe)

Les réunions publiques à raison d'une par an organisée par Nantes Métropole :

- Réunion publique de restitution de la concertation préalable du 5 juin 2024

Horaires : de 18h30 à 21h20. Présence de 200 personnes

Voir le compte rendu : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/ressources-et-documents-de-la-concertation-prealable>

- Réunion publique du 2 juillet 2025 à la Manufacture :

Présence de 106 participants grand public, 2 journalistes et 1 photographe (médias : Ouest France & Presse Océan). La réunion publique a duré environ 2h20. 110 exemplaires du guide des fiches thématiques mis à disposition ont été emmenés par les participants.

Communication et mobilisation pour la réunion :

- Boîlage de 30 000 flyers d'invitations, soit un périmètre couvrant environ 60 000 habitants
- Mise à disposition d'exemplaires de la brochure : à l'entrée des équipements publics des quartiers concernés : la médiathèque Floresca GUEPIN, les maisons de quartier de Bottière, Doulon, auprès des commerçants (boulangeries, pharmacies, boucheries, etc.) de Doulon, Vieux-Doulon, Toutes-aides et Bottière).
- Article publié dans la Newsletter « L'Essentiel Nantes » pour annoncer la réunion publique (info N°3).
- Affichage en mairie : mairie de la Bottière, siège de Nantes Métropole, Champs de Mars

- Invitation des journalistes le 25/06/2025 à la réunion publique, avec une conférence de presse en amont de celle-ci
- Publication sur les réseaux sociaux sur « Nantes au Quotidien » qui renvoyait vers la page dédiée au projet sur la plateforme du Dialogue citoyen
- Publication d'une brève dans le Journal de Nantes Métropole, juin 2025 <https://www.lesessentiel.fr/newsletter/nantes/2025-07-02>
 - Via la plateforme du Dialogue citoyen : 1 article dans la newsletter du Dialogue citoyen de Juin 2025 ; 1 événement dans l'agenda de la plateforme du Dialogue citoyen ; 1 [article d'actualité](#) sur la plateforme du Dialogue citoyen,
 - 1 post Facebook : Nantes Métropole citoyenne, 02/07/2025
 - Article de presse annonçant la tenue de la réunion publique : Ouest France, 30/06/2025

L'ensemble des supports de présentation, ainsi que le compte rendu sont disponibles au téléchargement via la plateforme du Dialogue citoyen à l'adresse suivante :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/ressources-et-documents-de-la-concertation-continue>

Les lettres d'information :

- Lettre d'information n°1 juillet 2025 avec 4 articles

https://8jn78.r.bh.d.sendibt3.com/mk/mr/sh/SMJz0ACyFvfrevyX9Tj4ndqxsK0a/ocdEOBSx77_I

Nombre de destinataires grand public : 92 adresses email viables

Entre 6 et 20 visiteurs par articles.

- Lettre d'information n°2 décembre 2025 :

<https://welkom-editor.io/mirroring/jmldalzjzjalmmpdaqjzjqzj-zvzvzvzv/keepership>

Nombre de destinataires grand public : 97 adresses email viables

Sur les 67 abonnés ayant ouvert l'email, 21 d'entre eux ont cliqué sur un ou plusieurs des liens (voir annexes)

Comité de suivi : mise en place et travaux

Mise en place du comité de suivi :

Mobilisation, communication sur l'appel à candidature pour le comité de suivi :

Les membres de ce comité citoyen ont été recrutés via une campagne d'appel à participation du 7 au 28 octobre 2024 avec dépôt des candidatures via un formulaire en ligne sur la plateforme du Dialogue Citoyen.

L'invitation à candidater s'est faite via les canaux & supports suivants :

- 25 affiches (pôles de proximités, médiathèque Floresca Guépin, 2 Maisons de quartier, Accord, 2 centres sociaux, Mairie de Sainte-Luce, Mairie de Saint-Sébastien) ;
- 30 000 flyers boîtés sur les périmètres riverains à Sainte-Luce, Saint-Sébastien et Nantes
- 300 flyers diffusés dans boulangeries, pharmacies, boucheries et grandes et moyennes surfaces de Doulon, Vieux-Doulon, Toutes-Aides et Bottière ;
- 2 posts sur les réseaux sociaux ;
- 1 article dans la newsletter du Dialogue Citoyen d'octobre 2024 ;
- 1 évènement dans l'agenda de la plateforme du dialogue citoyen ;
- 1 article d'actualité sur la plateforme du dialogue poussé à la une ;
- Emails envoyés via la liste de diffusion des contacts issus de la concertation préalable ;
- Emails envoyés via la liste de diffusion des acteurs ;
- Emails envoyés aux membres du GAC & diffusion sur leur site internet respectif.

Composition :

Les postulants ont été sélectionnés par Nantes Métropole selon différents critères (genre, âge, intérêt, adresse). La garante n'a pas pu participer à ce recrutement ni au choix des critères. Nantes Métropole a présenté qu'il a été cherché un équilibre de représentation entre les différentes catégories sociales et professionnelles, équilibre homme femme, jeune et moins jeunes, riverains et habitants des EPCI...). La méthode sur le choix sur les critères n'a pas été complètement explicité.

Au démarrage du comité de suivi en janvier 2025 : le comité de suivi est composé de 17 membres :

- 13 citoyen.nes (7 riverain.es, 5 représentant.es échelle métropolitaine et 1 représentant du GAC)
- 4 représentant.es d'associations (2 riverain.es, 2 représentant.es échelle métropolitaine)

Depuis le démarrage du comité de suivi en janvier 2025, il y a eu 7 désistements :

- Un membre ne s'est jamais présenté.
- Deux membres ont pris la décision de ne pas poursuivre à l'issue de la première réunion en janvier 2025, ne se sentant pas à l'aise avec le sujet.
- Une personne représentant le collectif XXL incinérateur s'est retiré, jugeant qu'il n'y avait aucune marge de manœuvre sur le projet du CTVD.
- Enfin, un membre a quitté le comité de suivi pour des raisons professionnelles (mutation à Mayotte).
- Par ailleurs, certains membres du comité de suivi ont eu une participation aléatoire et ont été recontacté pour vérifier leur implication. Deux candidates se sont désistées après plusieurs réunions pour non-compatibilité avec les contraintes professionnelles et horaire de travail.

A noter la demande d'une association d'avoir un système de suppléance pour pouvoir être sûre de participer à toutes les réunions refusées par Nantes Métropole, jugeant que cela nuirait à la montée en compétence des membres.

Le renouvellement des membres du comité de suivi est prévu tous les 2 ans renouvelable. Mais fin 2025, Nantes Métropole a fait entrer de nouveaux membres à la demande de la garante au vu des désistements du comité de suivi et du fait que les deux derniers comités de 2025 n'aient eu que 6 et 9 participants.e.s. Cela s'est fait à partir des registres des personnes qui s'étaient définies comme volontaires lors de l'appel à participation⁴. 5 nouveaux membres sont ainsi entrés dans le comité de suivi.

Programme d'accueil des nouveaux membres a été mis en place et des séances d'acculturation et de visite d'équipement ont eu lieu :

- 1 séance d'acculturation pour mise à niveau des connaissances (27/11/2025)
- Visites de site :
 - l'UVE Valo'Loire : 10/12/2025
 - l'UVE Arc-en-ciel 2034 : 09/01/2026
- Objectif : accueillir les nouveaux membres lors du Comité de suivi N°6 du 29/01/2026

Réalisation d'un document de mandat (voir en annexe).

Les missions du comité de suivi sont :

- de suivre la mise en œuvre des engagements et de travailler la question du suivi des impacts (phase de conception, chantier et exploitation). En particulier, le comité de suivi aura un regard sur le suivi des études engagées suite à la concertation préalable et d'en proposer une lecture citoyenne. A partir de cela, charge à la collectivité de mettre en œuvre des versions pédagogiques accessibles des études et informations pour le grand public.
- d'assurer le suivi des données (plannings, performances environnementales,...) et de proposer des modalités pour les rendre le plus accessible possible dans une volonté de transparence et de vulgarisation.
- d'identifier avec la collectivité les moyens et outils opportuns pour retourner vers le grand public selon les étapes de projets et proposer des modalités d'association du public. Le comité de suivi aura aussi une attention lors de la phase travaux et la mise en exploitation des équipements, pour faire en sorte que la collectivité assure la pédagogie et organise l'échange avec les futurs exploitants et les experts thématiques dans une optique de transparence.
- d'accompagner la concertation continue (observations et propositions d'ajustements) : notamment sur l'information du public et sa participation

Travaux et étapes du comité de suivi :

Voir en annexe le tableau de la fréquentation des membres dans le mémo chiffres.

- 21 janvier 2025 et 5 février 2025 : mise en place du comité de suivi et présentation du projet global du pôle d'écologie urbaine ;
 - Interconnaissance et recueil des attentes
 - Présentation des grandes lignes du projet et questions réponses
 - Partage de la démarche et du mandat et questions réponses
 - Travail en sous-groupe sur la communication à réaliser auprès du grand public et sur le suivi des engagements de Nantes métropole sur le projet.

⁴ La garante avait demandé d'élargir le recrutement mais dans le contexte pré-électoral a contraint les modalités de recrutement des nouveaux membres, c'est-à-dire que seules des personnes ayant manifesté un intérêt lors de la constitution du comité de suivi en 2024 peuvent être recontactées. Cette contrainte a aussi été vérifiée auprès du service juridique de Nantes Métropole.

Ci-dessous un aperçu des demandes du comité de suivi. Elles ont été consignées dans un tableau de suivi disponible pour les membres du comité de suivi et la garante.

- Sur l'engagement 1 : maîtrise des impacts environnementaux :
 - Demande du sommaire de l'étude d'impact sur le CTVD
 - Obtenir une étude d'impact d'une usine de même taille pour comparer
 - Engagement 2 : questionnement sur le devenir des personnes présentes sur le site du projet et demande d'une intervention d'une personne en charge du sujet
 - Engagement 3 : demande sur la prévention sur la réduction des déchets afin de connaître le point zéro, la fréquence de la comparaison, la pertinence de la trajectoire et son respect.
 - Engagement 4 : production d'énergies renouvelables avec le questionnement sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.
 - Engagement 5 / 6 : des précisions sur la circulation en vue de bien différencier le bilan carbone et le bilan GES avec une prise en compte du cycle de vie complet de l'équipement.
 - Engagement 6 : intégration paysagère et harmonie architecturale. Le comité de suivi pourra-t-il donner son avis avant ?
 - Engagement 8 : impact en phase exploitation (non traité)
 - Engagement 9 : sensibilisation au projet. Volonté que ce Pôle d'écologie urbaine ait une vocation pédagogique avec des points d'intérêt : visitable et exemplaire à l'échelle nationale (parcours d'intégration paysagère, nichoirs, panneaux explicatifs par exemple).
 - Proposition de production d'un document très court (Format A4), proposant de grands chiffres, explicitant les sigles et termes techniques de façon ludique et succincte. Besoin d'un glossaire pour faciliter la compréhension et orientant sur des liens externes permettant d'approfondir les informations et faciles à partager.
 - Besoins d'un groupe de discussion pour assurer une communication entre les membres.
 - Appui d'une plateforme ou un support sur le suivi de l'actualité du projet (planning, indicateurs basés sur des engagements pris et des engagements comparatifs par rapport à d'autres équipements).
 - Pédagogie autour des EPCI partenaires : par une cartographie mettre en avant les arguments qui ont décidé à la création du GAC.
 - Besoin d'indicateurs de qualité de l'air et de l'eau
 - Capacité à prendre en compte des remontées citoyennes, c'est-à-dire des riverains et la population dans le cadre du chantier et en phase d'exploitation.
 - En amont des enquêtes publiques, demande des résultats des études d'impact, contrat de DSP, etc. et auditionner les organismes et les services de l'Etat en charge de ces études.
 - Avoir un retroplanning plus précis avant enquête publique : qui fait quoi et quels acteurs et dans quelle temporalité ? Quelle relation de la collectivité avec les autorités et temps réglementaire ?
 - Proposition de réfléchir à un plan de communication, pourquoi pas à l'appui d'une revue de presse dédiée au grand public.
-
- 3 avril 2025 :
 - Présentation des outils de suivi mis en place suite aux demandes formulées lors des ateliers du 2 février 2025 du comité de suivi.
 - suivi des engagements du MO
 - suivi des questions
 - Présentation plus approfondie du projet de CTVD par le groupe Séché Environnement ;
 - 12 juin 2025 : présentation du dimensionnement de l'équipement (CTVD) en lien avec la gestion des déchets Nantes Métropole et de ceux des membres du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC).
 - Retour sur la plateforme du Dialogue Citoyen
 - Présentation de la gestion des déchets et en particulier de la prévention des déchets (Nantes Métropole, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Le SMCNA, Redon Agglomération,
 - Dimensionnement du CTVD : présentation des méthodes de calcul globale et discussion
 - Préparation de la réunion publique

- 3 juillet – 12h00 – 13h00 : visio de débriefing « à chaud » de la réunion publique de la veille.
- 1er octobre 2025 : sondage et échanges autour des attentes du comité de suivi pour établir le programme 2026 et présentation du déroulement d'une enquête publique.
 - Retour sur la réunion publique du 02/07/2025 et sur la Lettre d'information PEU N°1
 - Renouvellement des membres du Comité de suivi
 - Présentation de la procédure d'enquête publique CTVD : à cette réunion a émergé l'idée d'écrire un avis du comité de suivi.
- 27 novembre : comité d'intégration des nouveaux membres au nombre de 5. 4 d'entre eux sont présents. D'anciens membres du comité de suivi sont venus également accueillir les nouveaux.
- 29 janvier 2026 :
 - Travail en ateliers participatifs
 - Rendre accessible la communication sur le suivi environnemental du CTVD
 - La communication en phase de chantier
 - Programmation des travaux de l'année 2026 (suite au questionnaire de recueil des besoins des membres concernant les sujets à approfondir avec leur ordre de priorité)
 - Projet CTVD et la Consultation du public : la question est remise en débat sur l'élaboration d'un avis du comité de suivi pour la consultation
 - Suite aux échanges lors de la réunion, il y a eu un envoi d'un questionnaire aux membres : majorité de réponses négatives

Visites d'équipements pour le comité de suivi :

- 02/04/2025 : Visite N°1 du CTVD Valo'Loire Visite de l'UVE d'Alcea. 9 participants
- 10/12/2025 : Visite N°2 du CTVD Valo'Loire Visite de l'UVE d'Alcea. 8 participants
- 09/01/2026 : Visite du CTVD AEC 2034 Visite de l'UVE + centre de tri Arc en Ciel 2034. 10 participants.

Les outils du Comité de suivi

1. Tableau de suivi des engagements de Nantes Métropole
2. Tableau de suivi des demandes du Comité de Suivi
3. Mise en place d'une plateforme collaborative réservée aux membres du Comité de suivi pour accéder à l'ensemble des supports :
 - Tableau de suivi des demandes des membres
 - Tableau de suivi de la mise en œuvre des engagements
 - F.A.Q. pour chaque projet
 - Supports de présentation & compte rendus de chaque séance

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Observation et conseil de la garante tout au long de cette phase de concertation continue

Des réunions ont eu lieu tous les deux mois avec la garante et l'équipe de Nantes Métropole la prise en compte d'un bon nombre de ses préconisations. Malgré ses demandes d'être incluse dans ces temps de préparation, la garante n'a pu participer à une seule réunion préparatoire avec le tiers chargé par Nantes Métropole de l'animation des comités de suivi. Elle a pu participer à l'intégralité des réunions du comité de suivi.

Préconisations sur le comité :

- Préconisation que le comité de suivi puisse être animé par un tiers.
 - Un consultant anime les réunions et accompagne Nantes métropole dans l'établissement des ordres du jours et de la coordination du comité de suivi.
- Préconisation sur la mobilisation et l'information pour le recrutement avec la mise en place d'une véritable campagne d'information et une communication spécifique vers les associations et collectifs qui se sont déjà mobilisés.
 - Le maître d'ouvrage a réalisé une véritable campagne de communication
- La garante a déploré de ne pas avoir été associée plus en amont aux choix des critères et du mode de recrutement. Elle a notamment pu préconiser de laisser plus de place aux associations déjà mobilisées ce qui n'a pas pu être pris en compte.
- Préconisation de la réalisation d'un document de mandat qui puisse encadrer les missions et la gouvernance du comité de suivi. Préconisation qu'il puisse être discuté et validé par les membres du comité de suivi.
 - Le document de mandat a été réalisé, avec le concours de la garante et discuté avec les membres du comité de suivi qui ont été amené à signer ce mandat.
 - Elle a pu demander notamment de bien préciser les objectifs de la concertation continue et le rôle du comité de suivi pendant cette période par rapport à la définition et la mise en œuvre de celle-ci, et notamment que le comité de suivi puisse donner son avis et soit force de proposition sur les modalités d'information et de participation du public. Cet aspect a été entendu et travaillé avec les membres, et l'on pourrait aller plus loin dans la suite.
- Préconisation de mettre en place des outils de suivi des engagements du porteur de projet et des demandes du comité de suivi.
 - Réalisé

Rappels réguliers de la garante : cette concertation continue doit avoir pour objectif de :

- Informer le public sur l'ensemble des 4 projets régulièrement, avec des moyens dédiés. Mettre à disposition du public et rendre accessible les études et hypothèse de travail de réflexion pour chacun des 4 projets.
- Permettre la participation effective du public sur les 4 projets : comme exposé dans le bilan de la concertation préalable des garants CNDP, il s'agira sur les 4 projets et en particulier sur les 3 projets qui étaient assez peu définis lors de la concertation préalable, de pouvoir concerter sur les hypothèses, les variantes, et les futures caractéristiques des projets, avant que celles-ci ne soient arrêtés. Il s'agit donc de bien arrimer la concertation dans le processus projet et décisionnel sur chacun des 4 projets. C'est pour cela que disposer d'un calendrier beaucoup plus précis sur les 4 projets et le processus décisionnel est incontournable. Il s'agit donc de définir précisément ce que l'on va mettre à discussion et concerter sur chacun des projets, quelles sont les marges de manœuvre, les sujets ouverts à discussion et proposition du public, ce qui pourra donner lieu à la co-production des projets et/ou à modification des projets et ce qui pourra concrètement impacter les décisions.

- Les 3 autres projets sont en attente et pour l'instant ni calendrier précis, ni marges de manœuvre et sujet de discussion avec le public ou le comité de suivi n'ont été avancés. Notons cependant l'inscription dans le programme des futurs comités de suivi d'avoir une séance sur la station d'épuration.

Demandes de la garante suite à la réunion publique et aux demandes qui y ont été exprimées par le public et les membres du comité de suivi :

- Nécessité de bien actualiser la FAQ avec les questions posées en réunion publique et en comité de suivi (à compléter au fur et à mesure)
 - ce qui a été réalisé en partie et mérite d'être poursuivi
- Suggestion d'organiser une seconde réunion publique (une seule par an est jugé insuffisant) et des webinaires publics pour élargir la participation du grand public au-delà de la newsletter
 - Le Maître d'ouvrage ne souhaite pas pour l'instant élargir les webinaires au grand public et se tient à une seule réunion publique par an.
- Préciser régulièrement ce qui peut être publiable parmi l'information qui est donnée au comité de suivi, avec l'idée que la majeure partie de ce qui est partagé avec le comité de suivi le soit également avec le public par le biais de la plateforme Dialogue citoyen.
 - Peu d'information ont été partagées avec le grand public, point à approfondir.
- Proposition de procéder à une évaluation des questions et réponses apportées (cf. tableau de suivi des demandes interne au comité de suivi, qui n'est pas publié pour le public) pour identifier les besoins d'informations complémentaires, pour repérer les controverses qu'il faut encore discuter.
 - Partiellement réalisé, il aurait fallu un temps d'animation spécifique car le document des demandes est long et complexe.
- Des besoins d'informations complémentaires exprimés par les membres du comité de suivi qui ont témoigné lors de la réunion publique de juillet 2025 et du public :
 - sur la politique régionale de prévention et de traitement des déchets
 - les demandes de clarification et de pédagogie accrue autour de la question de la qualité de l'air : divers moments d'explication ont été programmés sur le sujet
 - ainsi qu'une information régulière sur la problématique du déplacement des gens du voyage : c'est un point qui reste à approfondir, quelques informations ont été données très tardivement.
- De nombreux sujets ont été abordés et de nombreux points doivent l'être encore. Un résumé sous forme de liste de ce qui a été fait et de ce qui reste à évoquer avec le comité semblerait intéressant à avoir sous les yeux, afin que le comité lui-même puisse établir des priorités et projeter un programme de ses travaux dans le temps.
 - Un programme des travaux et sujets à venir a été réalisé avec le comité de suivi

Diverses autres demandes de la garante :

- Faire intervenir la région pour explicitation de la gestion des déchets et des incinérateurs au niveau régional, avant l'enquête publique (Monsieur Buf, élu en charge déchet région Pays de la Loire). Un élu ou service s'il y a une problématique par rapport au devoir de réserve : ce qui n'a pas encore été réalisé, prévu en 2026
- Faire un point avec le comité de suivi sur la consultation du public et le dossier d'enquête publique et notamment l'évaluation environnementale : ce qui a été réalisé, un peu trop tardivement par rapport aux premières demandes sur le sujet.
- Nécessité de réétoffer le comité de suivi, suite aux divers départs, pour assurer le croisement de regards entre les membres : ce qui a été réalisé en fin d'année 2025.

Le suivi des engagements du porteur de projet

Le tableau de suivi des engagements du porteur de projet suite à la concertation préalable a été mis à jour par Nantes Métropole en mai 2026.

De nombreux points ont avancés et ont été traités, notamment sur les rejets atmosphériques (voir le tableau rempli par le porteur de projet en annexe).

Divers points n'ont pas connu d'évolution ou sont à approfondir (on en cite que quelques-uns ici, se référer au tableau en annexe)

- Attente de l'étude sur la tarification incitative qui devait arriver d'ici 2026. L'étude est en cours en attente d'une validation politique sur les hypothèses retenues et à approfondir.
- Poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets avec 3 887 points de collecte déployés fin 2025.
- Travail avec la chambre d'agriculture pour la recherche de solutions locales : Réalisé d'après Nantes Métropole (Test de compost issus de déchets verts et déchets alimentaire) : il serait intéressant d'avoir une communication sur ce point auprès du comité de suivi et du public sur les solutions dégagées et leurs intérêts et limites respectives.
- Mise en place d'un groupe de suivi citoyens/riverains pour travailler la question du suivi des impacts : abordé en comité de suivi mais en attente pour l'instant.
- Définition des outils de communication pour la bonne diffusion de l'information : partiellement réalisé, à renforcer avec le concours de la garante et du comité de suivi.
- Tous les points concernant la station d'épuration sont à venir.
- Nous sommes toujours en attente de la totalité de l'étude de faisabilité prévue sur le transport alternatif ; elle a été à nouveau demandée par le public à la réunion d'ouverture de la consultation du public. Pour certains participants cette étude n'ayant pas été réalisée il semblerait trop tard aujourd'hui pour intégrer ce transport alternatif par voie fluviale.
- Réalisation d'un état initial qualité de l'air, bruit et odeurs : fait pour le CTVD, elle était en attente pour la station d'épuration au 3ème trimestre 2026 mais elle a été reportée à une date ultérieure.

Note : Les engagements officiels pris par Nantes Métropole suite à la concertation préalable n'intègrent pas l'ensemble des préconisations faites par les garants.e.s dans leur bilan de la concertation préalable (voir point avec tableau des recommandations ci-dessous).

Sur le suivi des demandes du comité de suivi

Demandes, dont la plupart ont été faites lors des premières sessions du comité. Elles sont consignées dans un tableau (outil de dialogue entre le porteur de projet et les membres du comité de suivi) (non exhaustif)⁵. Une bonne partie d'entre elles ont commencé à être travaillées et ont eu réponse. D'autres portant sur le CTVD n'ont pas pu obtenir traitement avant la consultation du public (c'est-à-dire l'enquête publique).

- Sur le CTVD
 - Demande d'être impliqué sur les aspects architecturaux et l'intégration architecturale qui n'a pas été mise en place. Le projet a été validé par l'architecte des bâtiments de France et est en cours de maîtrise d'œuvre au sein des services de l'urbanisme et de Nantes métropole aménagement.
 - Demande de rencontrer la région : non réalisé.
 - Audition de Zero Waste France (avec un spécialiste incinération du réseau) : non réalisé

⁵ Certaines demandes se recoupent avec les engagements du porteur de projet, elles ne sont pas répétées ici dans ce cas.

- Appui d'une plateforme ou un support sur le suivi de l'actualité du projet (planning, indicateurs basés sur des engagements pris et des engagements comparatifs par rapport à d'autres équipements) : une plateforme spécifique pour les membres du Comité de suivi a été réalisée et un tableau de suivi des engagements a été réalisé, mais cela ne répond que partiellement à la demande de suivi sur l'actualité du projet beaucoup plus régulièrement. Demande à préciser.
- Sur l'ensemble des projets : Rétroplanning, clarification des différentes phases décisionnelles, ainsi que les éléments restant à définir, comment le public ou le comité de suivi vont pouvoir contribuer au projet (les marges de manœuvre) devait être données en janvier 2026. En attente.
- Pour chaque projet : études environnementales : celle du CTVD a été faite pour les demandes d'autorisation. Elle a été présentée lors de la consultation du public mais pas en comité de suivi.
- Pour chaque projet : études socio-économiques. Demande qui n'a pas reçu de réponse et qui mériterait d'être précisée.
- Demande de précisions diverses sur le projet de réhabilitation de la décharge actuelle : demande également de la concertation préalable. En attente depuis 2 ans. A faire rapidement.
- Demande d'intervention d'une personne en charge du sujet (associations qui accompagnent ces personnes et familles) pour connaître le diagnostic social, les modalités d'accompagnement et la préservation des emplois et liens sociaux de ces familles : non réalisé, à faire en 2026.
- Etudier la faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le pôle d'écologie urbaine : fait pour le CTVD, initialement prévu pour la station d'épuration au second trimestre 2026, pour la plateforme biodéchet prévu fin 2026, mais cela sera repoussé et en attente de réponse sur la déchèterie.
- Réalisation d'études de « déplacement » au niveau de l'entrée de ville, intégrant les déplacements liés au pôle d'écologie urbaine : Nantes Métropole a désigné un maître d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée est de la ville incluant le pôle d'écologie urbaine. Le groupe Séché a réalisé une étude de trafic. Une étude de mobilité est en cours de programmation.
- Définition des outils de communication pour la bonne diffusion de l'information :
 - Document succinct A4 avec chiffres : fait, à diffuser
 - Glossaire : fait, non diffusé.
 - Cartographie des membres du GAG et argumentaire sur la création du GAG : fait, à diffuser.
 - Besoin d'indicateurs de qualité de l'air et de l'eau : à expliciter sur la qualité de l'eau
 - Capacité à prendre en compte des remontées citoyennes, c'est-à-dire des riverains et population dans le cadre du chantier et en phase d'exploitation : à poursuivre, a été abordé dans le comité de suivi du 29/01/2026.
- Sur la station d'épuration : non réalisé encore, prévu de travailler cela en 2026 : comment impliquer le comité de suivi ?
 - Planning, compréhension des phases décisionnelles et marge de manœuvre,
 - Compréhension des nouveaux procédés (eau, boues) et lien avec CTVD,
 - Compréhension de la gestion des impacts olfactifs,

Pour rappel les questions posées par le public en fin de concertation préalable :

- Réflexion sur les modes de valorisation
 - Possibilité de mise en place d'un système de lagunage en sortie de station (réduction boues) : ce qui a été écarté par Nantes Métropole
 - Etude Réutilisation des eaux traitées pour économiser la ressource, voire réinjection dans le réseau d'eau potable
 - Epannage des boues des stations d'épuration
 - Production de biométhane depuis les eaux usées et les déchets. Production à systématiser sur tous les sites d'épuration de la Métropole
- Plateforme de valorisation des déchets : Demande de présentation des dispositifs mis en place pour limiter les impacts olfactifs, ainsi que les indicateurs et moyens de contrôle : à faire

Le suivi de la prise en compte des préconisations des garants CNDP suite à la concertation préalable

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable		
Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage	A parfaire d'après la garante
Recommandations avant et pour la reddition des comptes		
1. Organisation d'une réunion publique de restitution avant fin juin 2024	Réunion réalisée le 5 juin 2024	
2. Répondre à l'ensemble des questions posées dans la plateforme de contribution en rendant lisible et facilement accessibles les réponses	Réalisé avec la création d'une F.A.Q (les garants auraient préférés un forum avec questions réponses visible pour tous)	A poursuivre et alimenter tout au long de la concertation et sur les divers projets
3. Montrer en quoi la concertation a pu contribuer au projet et éventuellement avoir un impact sur l'avenir et la définition des projets. En particulier expliciter comment elle a pu impacter les critères de sélection des candidats de l'appel à candidature sur le CTVD.	Réalisé en parti lors des réunions publiques et dans la réponse du maître d'ouvrage, mais peu compris par le public qui continu d'interroger fortement la prise en compte de l'avis du public exprimé pendant la concertation préalable.	Demande d'une note spécifique sur cela qui n'a pas été réalisée à ce jour.
4. Préciser le Schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplanning plus précis que ceux apportés jusqu'à présent, afin également de pouvoir y présenter les grandes phases décisionnelles qui pourront donner lieu à l'information et la concertation du public.		A réaliser
5. Présenter une esquisse de plan de circulation spatial (avec cartographie) et temporel (détail de la répartition journalière) des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves.	A été partiellement réalisé par Séché lors de la réunion publique d'ouverture de la consultation du public sur le CTVD (soit plus d'un an et demi après la demande)	Réaliser une note précise sur le sujet pour clarifier et diffuser cette information sur le site internet auprès du public.
6. Réalisation d'un tableau détaillé, qui sera à faire évoluer au fur et à mesure de l'avancée des projets, mettant en évidence les différents types de synergies entre les quatre équipements du pôle d'écologie urbaine.	A été réalisé	A poursuivre en matérialisant tout cela dans un tableau de bord explicite en un coup d'œil.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s		
1. Mise en place d'un comité citoyen et acteur pour : - Participer à la définition des modalités d'information et de participation de la période de concertation continue - concerner sur les diverses options des projets	Réalisé	Les 3 demandes spécifiques sur le rôle de comité seraient à renforcer La réflexion sur les effets cumulés n'a pas été engagée
- concerner sur la minimisation des impacts des différents équipements et approfondir la question des effets cumulés.		
2. Prévoir les dispositifs adaptés de transmission en direct et en continu des informations concernant le fonctionnement et les impacts des projets. Concevoir -en partenariat avec les habitants- et de mettre en place les instances adaptées au suivi et à l'interprétation de ces données.	Outils déjà présents de mesure de la qualité de l'air pour le CTVD qui vont être rendus plus lisible pour le public. Mise en place d'un groupe de suivi citoyens/riverains pour travailler la question du suivi des impacts : abordé en comité de suivi mais en attente pour l'instant.	A poursuivre, sur l'ensemble des projets.
3. Réalisation d'un site internet et dédié au projet et d'une lettre d'information régulière sur les évolutions et avancées du projet	Réalisé en partie Page succincte du projet sur le site général de Nantes Métropole Plateforme de participation « dialogue citoyen » qui fait office de site, malgré les préconisations des garants Deux lettres d'information ont été produites en 2 an, très faiblement diffusée à 97 contacts. La dernière est manquante sur la plateforme.	C'est un système d'information du public assez léger, sans site propre au projet. Plateforme de participation « dialogue citoyen » qui fait office de site doit être actualisée et renforcée au niveau des documents ressources disponibles. Elargir la diffusion des lettres d'information et en réaliser deux par an.
4. Mise à disposition du public des bilans carbone de chaque équipement et de l'ensemble du projet le plus tôt possible, quitte à les faire évoluer ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiées.	Seul le bilan carbone du CTVD est disponible	En attente sur les autres projets et de la méthode de calcul détaillée dans une note pour le CTVD
5. Réalisation et mise à disposition du public d'une étude pour le réemploi des eaux de la station d'épuration	L'étude de faisabilité globale à venir intégrera un volet sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station	Préciser la date de la diffusion de cette étude au public.

Avis global de la garante sur le déroulement de la concertation

Le dispositif d'information et de participation reste à préciser pour l'ensemble des projets et à renforcer au vu notamment des fortes demandes des riverains en réunion publique. En effet, l'information et la participation du public sur le projet repose sur un système d'information du public assez léger, sans site d'information et de concertation propre au projet, depuis le début de la concertation continue. La plateforme de participation « dialogue citoyen » ainsi que la page du projet sur le site de Nantes Métropole, qui font office de site doivent être actualisées et renforcées au niveau des documents ressources disponibles et cela régulièrement. Les réunions publiques à raison d'une par an font salle comble et la consultation publique (nouvelle procédure remplaçant l'enquête publique) du CTDV a été très suivie. La tension est régulièrement montée dans ces espaces et la méfiance de certain.e.s participant.e.s et riverain.e.s, en lien avec des associations locales et nationales anti-incinérateur, s'est exprimée. La presse également s'empare régulièrement du projet. A noter que la première lettre d'information a mis du temps à venir en juillet 2025, mais qu'il y en a eu 2 en 2025. Il sera intéressant d'en réaliser 2 à 4 par an suivant les actualités des projets et il faudrait élargir leur diffusion. Les études réalisées sur les différents sujets devraient être mise à disposition sur la plateforme ainsi que sur la page concernant le projet sur le site de la métropole. Par ailleurs les habitants des autres collectivités impliquées dans le projet (membres du GAC) ont été aussi peu informés et mobilisés que lors de la concertation préalable, malgré les demandes de la garante et de Nantes Métropole en ce sens auprès de ses partenaires.

Le CTDV a été soumis à de nombreuses critiques et des interrogations récurrentes sur son dimensionnement, l'utilisation future de son vide de four⁶, l'impact sur le trafic, et l'impact de ses fumées sur l'environnement mais aussi avec une demande forte de réponse sur leurs impacts sur la santé publique. Les porteurs de projets ont argumenté et fait intervenir divers organismes afin de démontrer que le risque était maîtrisé et que les normes étaient respectées, voire pour certaines fumées largement en dessous des seuils. Ce qui n'a pas été de nature à clore les débats et satisfaire une partie du public sur les aspects sanitaires et sur l'impact au long court de l'incinérateur d'aujourd'hui (en service en 1987) et de son doublement demain. Il semble qu'il faille aller encore plus loin dans l'écoute mutuelle des arguments et des questions et mettre en place de nouvelles études ainsi que des systèmes de remontées citoyennes, de dialogue et de suivi plus permanent.

Le comité de suivi, qui est l'instance principale de participation de cette concertation continue, a été mis en place, un peu tardivement (première réunion en janvier 2025 pour un début de concertation continue en avril 2024) et le recrutement par un appel à participation volontaire et sélection sur critère aurait mérité d'être davantage transparent et partagé avec la garante. Suite aux divers désistements des membres, il a été complété début 2026, à partir du même vivier. Aujourd'hui le comité semble assez peu représentatif de la population (profils plutôt technique et CSP+).

Nantes Métropole y a consacré des moyens d'animations et a été attentif aux diverses préconisations de la garante et aux demandes du comité. Ce comité dispose d'un mandat clair et assez élargi. De nombreuses informations y ont été apportées, même si certains points n'ont pu être traités sur le CTDV avant la consultation du public (nouvelle procédure d'enquête publique) qui sera suivie de la décision finale sur le projet par le préfet. Les premiers travaux ont été très dynamiques et prolixes, dans une animation collaborative. Il s'est ensuite plutôt cantonné à de l'information nécessaire mais relativement descendante. Puis, suite à la demande de la garante et des membres, de nouveaux travaux participatifs ont été proposés, notamment sur la programmation des futures séances ou la communication à venir sur le CTDV et ses travaux. Progressivement, les membres ont pu être intégrés à la définition même des sujets à traiter et des futurs ordres du jour. Il a été doté de divers outils de suivi intéressants qui mériteraient d'être plus systématiquement utilisés lors des réunions.

⁶ Le « vide de four » est la différence entre la capacité maximale de l'installation (en tonnes de déchets) et les volumes réellement incinérés prévus par le contrat avec les collectivités. Il peut être utilisé par l'opérateur pour accueillir des déchets supplémentaires venant d'autres producteurs de déchets, notamment des entreprises.

Certains membres, ainsi que la garante se sont exprimés sur le délai important pour avoir des réponses aux questions sur divers points, dont par exemple sur le devenir des populations présentes sur le site et la dépollution du site de l'ancienne décharge ou sur l'avancée des autres projets. On peut citer aussi la demande de rencontre avec la région, en tant que pilote du plan déchet régional, faite depuis le premier semestre 2025 par le comité de suivi qui a d'abord essuyé un refus de Nantes Métropole sur la difficulté de mobiliser la région, malgré la proposition de la garante de son aide à ce sujet, puis a finalement été mis au calendrier pour juin 2026. Par ailleurs, on peut regretter parfois un manque de complétude et de précision de certaines réponses qui restent en suspens, d'où le conseil de la garante à plusieurs reprises de réaliser des fiches pédagogiques ou des fiches de controverses pour entériner les questions réponses.

Les avis des membres du comités de suivi sont partagés. Certains trouvent le comité descendant et peu participatif, n'étant pas un cadre suffisant pour obtenir des réponses claires, mais beaucoup trouvent cet espace d'échange intéressant et permettant des apprentissages. Plusieurs membres du comité de suivi ont exprimé qu'il leur est difficile de bien suivre de manière continue au vu de l'espacement des réunions tous les trois mois en moyenne et des sujets nombreux et complexes à aborder. « Il est difficile de se remettre dans les questionnements après 3 mois sans nouvelle ». Dès le début, il y a eu des propositions d'organiser des webinaires thématiques pour approfondir certains thèmes et garder les liens entre les réunions. Le premier a été réalisé le 27 avril 2026. On remarque cependant également une certaine difficulté pour les membres à se rendre disponibles pour ces réunions en visio (9 présents au webinaire et 3 personnes au webinaire de débriefing de la réunion publique de juillet 2025).

La garante a pu observer la volonté et le travail important fourni par l'équipe pour l'animation et les réponses aux questions, et la lenteur des réponses est sans doute aussi à relier avec un manque de moyens dédiés pour suivre et répondre aux diverses demandes. On peut donner en exemple le cas particulier des réponses à apporter lors de la consultation du public sur le CTVD. Les équipes ont été très fortement mobilisées et cela a été renforcé par une probable utilisation de l'IA de la part de certains participants et la démultiplication des questions.

En conclusion, si le comité de suivi a pu être mis en place et fonctionner correctement, les efforts sont à poursuivre sur son animation et la prise en compte de ses questions dans un délais qui permette de traiter les sujets avant que les décisions soient prises sur les divers choix techniques et de gestion des projets ou que ceux-ci passent en délégation de service public ou demande d'autorisation. L'articulation aujourd'hui entre le comité de suivi et la concertation du grand public est à renforcer ainsi que le dispositif d'information du public sur l'ensemble des projets.

Questions principales et arguments exprimés

Cette synthèse tente de faire le point sur les questions et débats qui ont émergé en réunion publique, en comité de suivi mais aussi lors de la consultation du public du projet CTDV (nouvelle procédure remplaçant l'enquête publique). Elle porte principalement sur le CTVD, les autres projets étant encore peu avancés et l'information à leur sujet étant peu diffusée.

La cohérence entre transition, incinération, calcul du dimensionnement de l'incinérateur et vide de four

Ce sont des questions liées.

Dimensionnement du CTVD et calcul du dimensionnement

Interrogation toujours très présente sur le doublement de l'incinérateur, qui semble à nombre de citoyen incompatible avec une politique de réduction des déchets et notamment l'obligation bientôt suivie des faits du tri des déchets alimentaires.

Le calcul du dimensionnement est toujours un sujet important d'interrogation du public et pas complètement réglé.

« Le volume de déchets traité sera de 270 000 tonnes par an sur 20 ans. Ces estimations de tonnages sont le résultat de la volonté de réduire la production de déchets (-20 % à horizon 2030) et corrélées à l'augmentation de population. Ainsi, le ratio par habitant diminue, mais est compensé par l'augmentation démographique. » (Extrait des propos de Nantes Métropole du CR CS1)

Les projections quant à la production de déchet produit jusqu'à 2040 et 2045 semblent cependant faibles pour divers citoyens (concertation préalable et concertation continue).

Il s'avère que ce calcul de projection est toujours incomplet dans ses détails, tel que demandé par le public et interrogé régulièrement par des membres du comité de suivi, même si Nantes métropole a pu en donner la logique globale lors du comité de suivi à cet effet. Ce qui est effectivement pris en compte et ce qui ne peut être anticipé, mais qui constitue une marge d'erreur possible, n'est pas encore très clair ni évalué sous format de plusieurs hypothèses.

Réponse de Nantes Métropole au Comité de Suivi du 12 juin 2025 :

Extrait de la présentation de Nantes Métropole lors du comité de suivi :

La prospective tonnage pour le CTVD a été consolidée en 2022 par l'ensemble des membres du GAC.

La méthode de calcul globale prend en compte les points suivants :

- ce que l'on peut anticiper, ce sur quoi on peut se baser :
 - Prise en compte des tonnages des années précédentes
 - Prise en compte de l'évolution de la population et des perspectives ((ZAC, aménagements, dynamiques de territoire)
 - Prise en compte des actions de prévention / tri et des évolutions réglementaires (impact sur les quantités issues de retours d'expériences : biodéchets, par exemple).
- Ces éléments sont comparés avec des résultats d'opérations pilotes, du « benchmarking » pour aboutir à des ratios à l'habitant.

Néanmoins, il y a des éléments que l'on ne maîtrise pas : les crises sanitaires, les crises économiques qui engendrent des chutes de tonnages, les évolutions de modes de collecte (fréquence, l'arrêt de Tri'sac, la collecte des déchets alimentaires), dont il est difficile de prévoir l'adhésion.

Le dimensionnement du CTVD a été donc figé à un instant T, soit en 2022.

Sur les courbes de perspectives données, on constate une relative stabilité du tonnage par rapport aux évolutions démographiques et aux actions de prévention.

Néanmoins, sur Nantes Métropole, pour statuer sur le dimensionnement, la collectivité a pris d'une moyenne de 106 000 T/an de déchets (issus des 14 dernières années), avec déduction de la collecte des déchets alimentaires et prise en compte d'une évolution démographique de +1%/an. On constate un cependant un décrochage des tonnages (2023–2024) notamment en raison de la crise économique. Il y a eu aussi un décrochage en 2013 et une plus forte hausse entre 2018 et 2022. Ce décrochage correspond à environ 10 000 tonnes. Ainsi, on estime que les courbes se rejoindront en 2030–2031. La collectivité n'avait pas mesuré l'importance de l'impact de l'arrêt de Trisac (+ 6 000 tonnes en collecte sélective, alors qu'elles étaient dans les ordures ménagères).

A terme, le vide de four sera utilisé pour combler ce décrochage, et permettra de maîtriser les coûts de l'installation.

Que fera-t-on si on produit moins de déchets que prévu dans 10 ou 20 ans ?

L'utilisation du vide de four qui viendrait augmenter avec une diminution plus forte que les prévisions faites par les collectivités du GAC est une des questions de controverse importante sur le projet. Nantes métropole répond que celui-ci est encadré par le contrat d'exploitation, notamment sur la provenance des déchets.

Par ailleurs, une demande avait pu être faite lors de la concertation préalable sur les possibilités de reprendre le contrat (**clause de revoyure du contrat d'exploitation**), si la diminution des déchets augmentait significativement le vide de four. Nantes Métropole n'a pas intégré cette demande suite à la concertation et ce n'est pas prévu par le contrat.

« A noter que l'on parle des déchets des ménages auxquels s'ajoutent les déchets d'activités économiques qui aujourd'hui partent en enfouissement. Ces derniers viendront alimenter le vide de four. [...] Il est de 30 000 tonnes. Pour rappel, toutes les installations de traitement thermique des déchets ménagers ont des vides de four (qui évoluent en fonction des gisements des ordures ménagères). La gestion de ces vides de four constitue un enjeu pour la maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, a fortiori si l'unité alimente un réseau de chaleur. Séché Environnement va donc ajuster le fonctionnement de l'équipement avec des déchets d'activités économiques (qui sont des déchets assimilables à des déchets ménagers). Le contrat de DSP contrôle l'apport de ces déchets d'activités économiques en termes d'émissions et de périmètre géographique (Pays de la Loire et départements limitrophes). » (Extrait d'une réponse de Nantes Métropole dans le CR du comité de suivi n°1).

Lors des réunions publiques de la consultation sur le CTVD, les sujets de controverses sont les suivants :

Le projet jugé surdimensionné par certains, il y a une crainte d'un "appel d'air" pour importer des déchets qui risque de créer une dépendance structurelle à l'incinération.

Politique de prévention : la question de leur ambition et des moyens que l'on y consacre

Divers participants s'interrogent encore sur l'articulation entre réelle avec du projet avec, le tri, la prévention, la réduction à la source.

En particulier, débat sur la redevance incitative : demande à Nantes Métropole de justifier pourquoi elle ne prend pas une telle mesure que Redon agglomération membre du GAC à prise et qui a permis de diviser par deux les tonnages. Nantes Métropole répond sur la difficulté pour un territoire très urbain de mettre en place cela, avec l'exemple de Lyon qui est revenu en arrière et l'exemple des impayés qui augmentent sur les territoires passant en redevance incitative. Il est fait référence à une étude qui été prévue pour 2026 à ce sujet par Nantes Métropole.

Une concertation sur le CTDV tardive, avec des marges de manœuvre faible

Lors du comité de suivi et lors des réunions publiques de 2024 et 2025, cette concertation préalable a continué à être remise en question sur l'incinérateur. Celle-ci ayant commencé après la décision de recourir à une DSP (déc. 2022), après l'appel d'offres (attribué en décembre 2024) et après la signature du partenariat entre les membres du GAC (en décembre 2022). Le bilan CNDP de la concertation préalable a également mis en avant le fait d'une concertation intervenue trop tardivement et sans marge de manœuvre suffisante pour remplir complètement le droit à la participation qui sous-entend que la concertation publique puisse éventuellement se conclure négativement sur l'opportunité du projet ou le modifier significativement.

Lors de la réunion publique les élus ont pu faire état de ce qui avait été retenu de la concertation et qui avait influencé le projet, comme le fait d'être plus exigeant que les normes actuelles sur les rejets atmosphériques et l'introduction d'un double traitement des fumées qui entraîne un surcoût non négligeable. Le MO a également précisé que « le temps de rédaction du cahier des charges a été augmenté de manière à prendre en compte les demandes et exigences exprimées par les contributeurs lors de la concertation préalable ». A plusieurs reprises la garante a ainsi demandé à Nantes Métropole de réaliser une note sur les éléments issus de la concertation effectivement pris en compte par le MO et qui ont pu modifier concrètement le projet d'incinérateur et les exigences inscrites dans le contrat d'exploitation passé avec l'opérateur.

Les alternatives au projet d'incinérateur

Des citoyens continuent de mettre en avant un examen non approfondi des alternatives, pourtant exigé par le Code de l'environnement. Pourquoi aucune autre localisation ou scénario n'a été étudié et soumis au débat ? Dans ses réponses le MO fait référence au dossier de concertation sur cela. Pour rappel ce dossier étudiait l'alternative 0 et l'alternative d'un autre site possible, de manière très succincte sans donnée et étude précise.

Pendant la concertation continue, la question s'est encore posée sur l'alternative Cordemais (site EDF) proposé par le collectif stop incinérateur XXL, qui ne fait pas parti des alternatives énoncées dans le dossier de concertation et n'a pas fait l'objet d'une note comparative environnementale ou économique.

Les élus ont rencontré le collectif à ce sujet et ont promis une note sur ce sujet lors de la réunion publique de 2025, qui a été adressée au collectif, sans être pour autant rendue publique, malgré la demande de la garante.

Extrait des propos de l'élu M. Robin SALECROIX de la réunion publique du 2 juillet 2025 :

« Pour Cordemais, les élus et les services ont eu l'occasion de se retrouver en amont avec les représentants du collectif qui pose le sujet d'une alternative au projet de CTVD et son doublement. À l'issue de cette rencontre, un engagement a été pris d'apporter une réponse argumentée qui sera transmise évidemment avec les modalités de communication associées, car il n'y a pas de volonté de ne pas partager cette information. [...] Pour Cordemais, plusieurs éléments n'étaient pas favorables. En premier lieu, la proposition ne correspond pas au plan régional : il n'est pas possible de créer un équipement ex-nihilo. Nous sommes sur une unité de production électrique menacée aujourd'hui de fermeture. Les élus, au-delà des étiquettes politiques, sont attachés au maintien d'une unité de production électrique sur Cordemais, dans une démarche de transition écologique, avec des équipements de production d'énergie moins émetteurs de CO2, avec un gisement local et un outil pilotable, ce que propose les salariés de la centrale de Cordemais. Les salariés portent dans ce cadre un contre-projet auprès de leur propre direction et de l'État, c'est-à-dire une conversion à la biomasse. Le dialogue est continu avec ces salariés pour que Cordemais continue à produire de l'électricité. Pour le CTVD, il y avait des limites, notamment sur la production électrique, très marginale par rapport à la production de Cordemais et sur la question de l'alimentation du réseau de chaleur qui implique un tissu urbain très dense pour être efficace (ce n'est pas le cas de Cordemais). La collectivité transmettra l'ensemble des éléments pour étayer cet argumentaire dans une démarche de transparence. »

Impact environnementaux, pollution, risques sanitaires et effets cumulés.

Les rejets des fumées d'incinérateur sont le sujet majeur d'inquiétude. Il y a une interrogation récurrente des effets cumulés (fond de pollution + CTVD), sur les dioxines, métaux lourds, particules fines, les PFAS, etc., sur le fait qu'il y ait seulement 2 campagnes de mesures d'un mois par an et pas de station fixe permanente (ex. parc du Grand Blottereau), sur le positionnement des capteurs « pourquoi les capteurs ne sont-ils pas clairement positionnés sous les vents dominants ? ».

Certains participants aux réunions publiques ou au comité de suivi émettent des doutes sur le système de contrôle (Qui contrôle quoi ? exploitant, bureaux d'études, Air Pays de la Loire, DREAL ?) et se questionne sur ce qu'il se passe-t-il en cas de dépassement ? Des réponses ont été apportées par le Maître d'Ouvrage et Air Pays de la Loire lors des réunions du Comité de Suivi et lors de la Consultation du Public.

Il y a globalement une forte demande de pédagogie, de lisibilité et de surveillance renforcée. Les données sont disponibles mais jugées trop techniques, incompréhensibles pour le grand public. Il y a eu un engagement à vulgariser ces données pour le public par le groupe Séché.

Lors de la réunion publique de clôture de la consultation, le commissaire enquêteur a tenté de répondre aux questionnements et remise en cause sur le sujet à travers notamment l'invitation d'Air Pays de la Loire qui a présenté son étude d'évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement (campagne 2025). Est décrit le positionnement des capteurs, y compris sous les vents dominants, et l'intervenant en déduit des résultats principaux suivants : concentrations faibles, pas d'impact significatif identifié avec quelques épisodes ponctuels de plus fortes concentrations dû aux conditions météo.

Les discussions ont porté sur les unités de mesure données pour les émissions que certains participants jugent peut-être appréhensible : pourcentage, tonnes ou volumes annuels. Sur ce point on peut lire dans la synthèse du commissaire enquêteur les propos et demandes suivantes :

« Concernant l'évolution de la pollution émise par le projet de CTVD : des questions nombreuses sont posées par le public sur ce sujet. Des réponses ont été apportées en réunions publiques et par écrit, mais elles sont évolutives et variables selon qu'on parle émissions par tonnes ou en volumes annuels. La notion d'impact négligeable est incomprise ou pas acceptée. Une présentation claire et précise de l'évolution de la pollution émise par le CTVD tant en pourcentage qu'en volumes annuels, en global et par polluants, avec une conclusion solide et étayée dans le sens de l'augmentation ou de la baisse est attendue. »

L'application des seuils OMS sont souvent revenus dans les débats, jugés non pris en compte par certains participants. Ces derniers ne se s'appliquent pas aux rejets des CTVD mais sont utilisés pour qualifier la qualité de l'air ambiant (réalisé par Air Pays de la Loire). Une réponse approfondie a enfin été apportée par Air Pays de la Loire lors de la dernière réunion de consultation du public (à la toute fin de la concertation sur le projet) confirme que c'est bien le cas. Ces seuils ne sont pas exigés en France. Si l'on prend le cas des PARTICULES PM_{2.5}⁷, on a pour les seuils de l'OMS une valeur guide en moyenne annuelle, à 5 µg/m³, et une valeur guide en moyenne journalière, à 15 µg/m³ avec un dépassement de la valeur seuil sur divers sites de mesure (au point de mesure de la pépinière, proche du CTVD, la moyenne annuelle est de 7 µg/m³). Les seuils français sont eux respectés avec une valeur limite en moyenne annuelle, à 25 µg/m³, et un objectif de qualité en moyenne annuelle, à 10 µg/m³. On trouve des concentrations similaires ou plus hautes sur les autres points de mesure. Cependant sur deux mois de campagne sur 12 mois de l'année, Air Pays de la Loire a noté l'épisode du 22/11 : hausse des PM_{2.5} plus importante à la Pépinière, lié à un pic de concentration entre 2h et 9h. Le site est sous les vents de Valo'loire lors de cet épisode.

⁷ Les PM_{2.5}, sont des particules si fines qu'elles peuvent se loger en profondeur dans les poumons. Elles proviennent principalement en France du chauffage à bois, du transport routier avec notamment les véhicules diesel, des industries. D'après l'OMS, même à faible concentration, la pollution aux petites particules a une incidence sanitaire et peuvent être nocive pour le corps humain.

La campagne effectuée et présentée est remise en cause par certains participants : la méthodologie est questionnée sur la période de mesure jugée insuffisante⁸ ne permettant pas de savoir si les épisodes « ponctuels » sont récurrents ou non à d'autres période. Cette étude est perçue par un participant comme un "diagnostic initial" serait insuffisante pour décider.

Par ailleurs, dans la consultation, le sujet du risque sanitaire a eu une place importante avec des demandes émergentes récurrentes d'études épidémiologiques (60 à 80 contributions). Les habitants ne se contentent pas d'études techniques (air, modélisation), ils demandent ainsi des études portant sur les effets réels sur la santé humaine basées sur les populations riveraines et une observation dans le temps, c'est-à-dire de passer de mesures environnementales à des preuves sanitaires. Cela renvoie à des études de suivi de cohortes populations exposées autour du site ou études cas-témoins (analyse de cancers, maladies chroniques et comparaison zones exposées vs non exposées). A noter qu'une étude épidémiologique la santé des habitants de Nantes Métropole a été réalisé en 2023 par l'observatoire régional de la santé et jointe au dossier de consultation. Ceci ne répond qu'en partie aux demandes des participants qui porte sur une étude située dans le quartier en rapport avec l'incinérateur.

« Les habitants souhaitent une étude épidémiologique, la mise en place d'une jauge Owen qui mesure les retombées réelles au sol et qui soit adaptée à la mesure des métaux lourds, des dioxines et des PFAS, en plus d'un capteur de qualité de l'air fixe et ce, dès maintenant. » extrait du compte rendu de la réunion publique du 25/03/2026.

PFAS

Plusieurs participants ont soulevé la problématique des PFAS à partir de 2025 et s'il existait des filtres à PFAS ou une manière de les éliminer. Nantes métropole a répondu au comité de suivi que des études sont en cours sur les PFAS dans l'eau potable, mais aussi dans les fumées d'incinérateurs. Lors d'une réunion un agent expose « qu'il s'agit d'une famille de polluants, dont la liste ne cesse de s'allonger. Réglementairement, aujourd'hui, l'Etat ne sait pas encore comment aborder cette question, si ce n'est qu'il faut les mesurer. Des mesures ont été faites sur Valo'loire (Alcéa) et d'autres sont prévues sur Arc-en-Ciel2034. L'objectif est d'anticiper la réglementation (comme pour le mercure). Les résultats et enseignements des mesures de l'usine Alcéa sont en cours d'analyse. Il est à noter que pour tous les PFAS de la liste réglementaire : les appareils de mesures ont des limites de quantification et il y a très peu de laboratoires en capacité de les analyser. Les évolutions technologiques sont importantes, mais en cours. [...] A sa connaissance, le stade actuel est de mesurer les PFAS et de détecter là où ils sont, vérifier s'ils sont captables ou non captables et quel est l'impact du process d'incinération sur les PFAS : sont-ils réduits ? sont-ils neutralisés ? Lesquels ? Tant qu'il n'y a pas cette connaissance sur l'impact de l'incinération sur les PFAS, il est difficile de concevoir une technologie adaptée. Peut-être certains pays sont plus avancés et elle se renseignera.»

En réunion publique du 25/03/2026 est présentée que les PFAS seraient éliminés par minéralisation à haute température (environ 1300°C). Les intervenants indiquent que des guides techniques documentent cette capacité et des campagnes de mesures auraient confirmé l'élimination.

Des participants expriment néanmoins un doute fort sur l'efficacité réelle de destruction et la crainte subsiste pour certains d'une transformation ou dispersion plutôt que destruction.

Par ailleurs, les intervenants précisent que les principales expositions aux PFAS ne se font pas par inhalation mais plutôt via l'alimentation et l'eau. Cette affirmation est perçue par certains comme une minimisation du risque local et la crainte subsiste dans le cas d'une exposition cumulative et sont mis en avant des effets à long terme encore mal connus. Est ainsi demandé un suivi continu, régulier et indépendant des PFAS et une démonstration dans la durée que l'incinérateur élimine réellement les PFAS. La question des PFAS contenue dans les mâchefers est aussi abordée.

⁸ Période de mesure : Phase 1 : du 26/08 au 24/09 2025 mesures passives, Phase 2 : du 29/10 au 25/11 2025 mesures passives et automatiques (remorque-laboratoire)

Le trafic poids lourds et la logistique.

Beaucoup de questions concrètes posées lors de la concertation préalable sont revenues lors de cette concertation continue. La provenance des déchets et le rayon (Combien de camion, par jour, en heures de pointe, en période estivale, le trafic inclut-il : les boues, les mâchefers, les résidus dangereux, etc.) sont interrogés. La collecte de déchets dans un rayon large (jusqu'à environ 100 km) est jugée incohérente écologiquement par divers participants. La comparaison est jugée par certains peu lisible entre 0,1 % d'augmentation par rapport au trafic global donné par Nantes Métropole et la réalité des poids lourds. Il a persisté une demande de détails chiffrés, compréhensibles et saisonnalisés lors de la concertation continue. C'est ce qui avait été préconisé dans le rapport des garants : « présenter une esquisse de plan de circulation spatial (avec cartographie) et temporel (détail de la répartition journalière) des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves. »

Il a fallu attendre la seconde réunion publique de la consultation du 25/03/2026 pour que l'étude d'impacts sur les déplacements (datée du 23 mars 2026) soit présentée succinctement. Le rapport de cette étude a été fourni dans le cadre de la Consultation du Public. On peut considérer qu'elle arrive très tardivement pour répondre aux questions qui se pose depuis la concertation préalable. L'opérateur de l'incinérateur a présenté l'organisation des flux pour limiter les impacts, son optimisation des accès et des horaires et annonce un impact maîtrisé. Certains participants expriment leur frustration que ce sujet ait été peu traité. L'augmentation du trafic de camions et la pollution associée est jugée par certains non intégrée correctement.

Par ailleurs des études sur les transports alternatifs ont été annoncées début 2024 concernant les déchets des membres du GAC et les boues des stations d'épuration vers le CTVD. La solution ferroviaire a été écartée mais on est toujours en attente de cette étude complète, notamment sur le transport fluvial.

Autres projets :

Notons que la question de la mise en régie a été abordée pour la station d'épuration et la plateforme biodéchet en comité de suivi. Sujet à approfondir.

Voir dans les divers chapitres : Travaux et étapes du comité de suivi, Le suivi des engagements du porteur de projet, [Le suivi des demandes du comité de suivi](#).

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Sur le CTVD : La consultation sur le CTVD vient d'avoir lieu. L'avis du commissaire enquêteur a été publié fin avril. Ensuite ce sera au préfet de décider de l'autorisation du projet. La phase travaux devrait commencer courant 2026 avec un effort particulier d'information et de concertation des riverains. Le groupe Séché donnera prochainement les modalités d'information et demandes qui sera mis en place pendant le chantier.

Sur la station d'épuration : cela semble être le projet le plus mature et susceptible d'avancer dans les prochains temps. On est attende de diverses études qui pourrait venir en 2026 et qui permettront de continuer à définir les contours du projet. L'instruction du dossier d'autorisation est prévue pour 2027. Pour l'instant seule est prévu une mise à l'ordre du jour du comité de suivi d'octobre 2026.

La réhabilitation de l'ancienne décharge : les études sont programmées pour 2026, les dossiers seront transmis une fois l'arbitrage retenu en lien avec les autorités environnementales (pas avant 2027), mais il n'y a pour l'instant aucune information sur le sujet.

La plateforme de valorisation des déchets : l'instruction du dossier prévu en 2028 sera probablement retardée. Pour l'instant aucun programme d'information et de concertation, n'a été avancé sur ce projet.

Déchèterie : Instruction du dossier prévu fin 2028. Pour l'instant aucun programme d'information et de concertation, n'a été avancé sur ce projet.

Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue

Information à donner au comité de suivi et au public :

- Comme déjà préconisé à plusieurs reprises : aller plus loin sur l'information donnée au public et notamment comment transmettre davantage au public l'information donnée au comité de suivi, et aller au-delà de l'unique réunion publique annuelle et de la lettre d'information faiblement diffusée (rajouter une réunion publique, inviter le public aux webinaires prévus par Nantes Métropole pour le comité de suivi, etc.). Au vu de la forte présence des riverains aux réunions publiques, il faudrait renforcer et préciser le dispositif en ce sens.
Dans les chapitres ci-dessous est précisé un certain nombre d'information à publier auprès du public.
- Préciser le Schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplanning plus précis que ceux apportés jusqu'à présent, afin également de pouvoir y présenter les grandes phases décisionnelles qui pourront donner lieu à l'information et la concertation du public.
- Préciser la concertation les phases et modalités d'information et de concertation à venir sur les 3 projets suivants et sur la phase travaux du CTVD.
- Elargir la diffusion de la lettre d'information qui n'a que 97 destinataires (c'est à dire ceux qui se sont inscrit lors des réunions publiques) et en réaliser 2 à 4 par an suivant les actualités des projets.

L'espace concernant le projet sur le site de la plateforme dialogue citoyen :

Pour rappel, depuis le début de la concertation préalable les garant.e.s avaient préconisé un site internet dédié pour un projet d'une telle envergure. Nantes Métropole a souhaité garder cet espace et une page sur le projet sur le site de Nantes Métropole.

La garante préconise de :

- Actualiser régulièrement et enrichir les informations sur le projet, notamment rendre disponible la seconde lettre d'information, le compte rendu de la réunion de restitution de juin 2024 à mettre aussi dans la partie concertation continue, le calendrier actualisé des projets, les prochaines phases de concertation du public, le développement des diverses études, leur état et leur synthèse et résultats, etc.
- Mettre un lien sur la page du projet sur le site de Nantes Métropole (en haut, visible) vers l'espace concernant le projet sur le site de la plateforme dialogue citoyen
- Continuer le développement de la FAQ, en y intégrant les nouvelles questions et en mettant à jour les réponses données sur les divers sujets et y mettre un moteur de recherche, car celle-ci commence à être longue.
- Actualiser et enrichir la page du projet sur le site de Nantes Métropole

Sur les travaux du comité de suivi :

- Poursuivre les travaux du comité de suivi sur l'information et la participation du public (notamment suivre la réalisation et la diffusion des outils d'information proposés lors des premières réunions du comité de suivi, évaluer la pertinence des outils et aller plus loin).
- Utiliser davantage les documents de suivi des engagements, le suivi des recommandations de la CNDP et le document de récapitulatif des questions pour piloter les travaux et animer le comité de suivi.
- Poursuivre la dynamisation de l'animation du comité de suivi : de nombreux retours des membres disant que les réunions sont trop espacées pour rester mobilisés sur le dossier.
- Faire appel à d'autres intervenants extérieurs⁹ qui soient porteurs d'avis complémentaires aux institutions, comme par exemple l'association zéro waste sur le CTDV et la déchèterie ou les agriculteurs en ce qui concerne la plateforme biodéchet.
- Repréciser en comité de suivi la demande d'outil de suivi sur l'actualité du projet.
- Évaluation sur le fonctionnement par les membres et évolution éventuelle des missions et modes de fonctionnement.
- Renouvellement du comité de suivi : 2 ans renouvelable. Clarifier la procédure de recrutement pour les prochains membres en lien avec la garante de manière à avoir une bonne représentativité et une diversité de point de vue représenté. Rediscuter de la place des associations et introduire un mode de suppléance si cela est demandé par les associations avec engagement pour elles de faire le relais en interne entre les deux suppléants.

La reconstruction et l'extension du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD)

- Préciser au public et comité de suivi le système d'information et la concertation mis en place lors des travaux du CTVD. Pour rappel une réunion a été organisée en ce sens avec le comité de suivi. Il a été demandé des réunions avec les riverains en ouverture des travaux et tout au long.
- Continuer à réfléchir avec le comité de suivi sur la capacité à prendre en compte des remontées citoyennes, c'est-à-dire des riverains et population dans le cadre du chantier et en phase d'exploitation
- Du même ordre, traiter la demande de mise en place d'un groupe de suivi citoyens/riverains pour travailler la question du suivi des impacts : abordé en comité de suivi mais en attente pour l'instant.
- Diffuser une note publiée sur l'alternative de Cordemais réponse argumentée.
- Diffuser une note sur en quoi la concertation a pu contribuer au projet et éventuellement avoir un impact sur l'avenir et la définition des projets. En particulier expliciter comment elle a pu impacter les critères de sélection des candidats de l'appel à candidature sur le CTVD.

⁹ Nantes Métropole a déjà fait intervenir le cabinet EODD (prestataire de service pour la collectivité), Air Pays de la Loire (prestataire de service pour Séchés)

- Diffuser une note de calcul du dimensionnement plus précise, au-delà de ce qui a été présenté en comité de suivi : étude et document de calcul, avec marge d'erreur du aux hypothèse de projection et aux aléas éventuels.
- Diffuser une note sur l'encadrement du vide de four : qualité, quantité, périmètre géographique telle que précisée dans le contrat d'exploitation avec Séché environnement (demande régulière en réunion publique ou en comité de suivi sur cette question)
- Faire intervenir la région pour explicitation auprès du comité de suivi sur :
 - les enjeux sur le traitement des déchets au niveau régional
 - les impositions concrètes du plan déchet,
 - sur les alternatives,
 - le schéma régional actuel de l'incinération des déchets : avoir une cartographie avec incinérateurs et collectivité de provenance des déchets + enfouissement existants, provenance déchet et date de fermeture.
- Continuer à informer sur les actions sur la prévention (dont étude sur la tarification incitative initialement d'ici 2026)
- Continuer à répondre aux interrogations du public sur les PFAS au fur et à mesure des connaissances et avancée : par exemple tel que demandé par les participants à la dernière réunion publique : mettre en place un suivi continu et démontrer dans la durée que l'incinérateur élimine réellement les PFAS
- Prendre en compte les demandes d'étude portant sur les effets réels sur la santé humaine (voir chapitre concerné dans « les questions principales et arguments exprimés »)
- Renforcer la compréhension des mesures des rejets atmosphériques, en particulier que Air lichens fasse une synthèse publique en s'inspirant d'Air Pays de La Loire
- Donner des informations, voire faire participer le comité de suivi sur le choix des sites d'implantation de Air Pays de la Loire à venir.

Demande auprès de la région Pays de la Loire :

- Faire le point sur les impacts de la création d'équipements de traitement de CSR (Combustible Solide de Récupération) incité dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- Préciser quand a été ou sera réalisé et rendu public le point d'étape du PRPGD, prévu en 2025 (à mi-parcours).

Trafic et circulation :

- Mettre à disposition du public l'étude des déplacements réalisée par Séché sur la plateforme dialogue citoyen et le site de Nantes Métropole et faire une synthèse accessible pour le public répondant notamment aux recommandations des garants et aux questions posées en réunion publique et par le comité de suivi (saisonnalité, parcours, etc.)
- Réaliser dès que possible un document prévisionnel des impacts cumulés sur le trafic que vont générer les autres projets. Notamment prendre en compte la demande de réalisation d'études de « déplacement » au niveau de l'entrée de ville, intégrant les déplacements liés au pôle d'écologie urbaine : pas encore programmé.
- Par ailleurs des études sur les transports alternatifs ont été annoncées début 2024 concernant les déchets des membres du GAC et les boues des stations d'épuration vers le CTVD. Cette étude a été réalisée en partie (solution ferroviaire écartée) mais nécessite d'être complétée sur l'aspect fluvial. Diffuser l'étude déjà réalisé auprès du public et une note de synthèse explicative, décrivant les pistes encore ouvertes et les recherches actuelles.

Station d'épuration :

- Réalisation et mise à disposition du public d'une étude pour le réemploi des eaux de la station d'épuration. L'étude de faisabilité globale à venir intégrera un volet sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station. Préciser la date de la diffusion de cette étude au public.

- Expliciter comment le public et le comité de suivi sera informé et impliqué sur l'ensemble des décisions à prendre sur la STEU. Voir les questions déjà posée par le comité de suivi et par le public sur le sujet.

Plateforme de valorisation des biodéchets

- Poursuivre le travail de réflexion sur le type de valorisation avec le comité de suivi et informer le public.
- Travail avec la chambre d'agriculture pour la recherche de solutions locales : Réalisé d'après Nantes Métropole (Test de compost issus de déchets verts et déchets alimentaire) : il serait intéressant d'avoir une communication sur ce point auprès du comité de suivi et du public sur les solutions dégagées et leur intérêts et limites respectives.
- Demande de présentation des dispositifs mis en place pour limiter les impacts olfactifs, ainsi que les indicateurs et moyens de contrôle

Divers :

- Information régulière sur la réhabilitation et procédé de réhabilitation de l'ancienne décharge sur le site et auprès du comité de suivi. Nantes Métropole la souhaitait comme celle de l'ancienne décharge de Tougas. Fiche Thématique sur le sujet. Mettre ce sujet dans le tableau des engagements au niveau du projet global.
- Information régulière sur le relogement des populations roms. Avoir des précisions sur le calendrier et le nombre de personnes qui restent encore sur le site par rapport au début de l'opération. Intervention d'une personne en charge du sujet (associations qui accompagnent ces personnes et familles) pour connaître le diagnostic social, les modalités d'accompagnement et la préservation des emplois et liens sociaux de ces familles.
- Matérialiser dans un tableau de bord explicite en un coup d'œil les différents types de synergies entre les quatre équipements du pôle d'écologie urbaine qui ont été apportées
- Participation sur l'Intégration paysagère demandée par le comité de suivi à faire sur les 3 autres équipements
- Concernant les bilans Carbone complet (englobant les transports) : donner la méthode de calcul détaillée dans une note pour le CTVD. En attente sur les autres projets qui n'ont pu être réalisés jusqu'à présent étant donné leur état d'avancement. Produire des bilans carbones de chaque projet en fonction de leur avancement en intégrant les projets déjà réalisés
- Pour chaque projet : études socio-économiques. Demande qui n'a pas reçu de réponse et qui mériterai d'être précisée.
- Etudier la faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le pôle d'écologie urbaine : en attente de réponse sur la déchèterie (réalisé pour le CTVD, prévu pour la station d'épuration au second trimestre 2026, pour la plateforme biodéchet prévu fin 2026).

Liste des annexes

- **Lettre de mission de la garante de la concertation continue**
- **Mémo sur l'ensemble de la communication réalisée dans le cadre de la concertation continue, avec les données chiffrées**
- **Tableau de suivi des engagements de Nantes Métropole**
- **Mandat du comité de suivi**

Le président

Paris, le 9 avril 2024

Madame,

Lors de sa séance plénière du 3 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Pôle d'écologie urbaine à Nantes. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 25 septembre 2023 au 20 décembre 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 22 janvier 2024. Fin mars 2024, le responsable de projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 3 avril 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer sur elle et à la faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet de Pôle d'écologie urbaine à Nantes

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 03 avril 2024 recommande que :

- Le maître d'ouvrage précise les dispositifs d'information du public concernant le fonctionnement et les impacts des projets et qu'il associe les habitants à la conception et à la mise en place d'instances adaptées au suivi et à l'interprétation des données, notamment sur la qualité de l'air.
- Les bilans de gaz à effet de serre de chaque équipement et de l'ensemble du projet soient mis à disposition du public de manière anticipée par rapport aux procédures réglementaires, quitte à les faire évoluer ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiées.
- Lors de la réunion publique prévue en juin 2024, des précisions soient apportées par rapport à l'ensemble des sujets évoqués dans l'avis du 3 avril, et que le maître d'ouvrage présente lors de cette réunion le dispositif de concertation continue envisagé d'ici la première enquête publique.
- Le maître d'ouvrage précise le rôle du comité de suivi, et que la mise en place de ce comité se fasse dès l'ouverture de la concertation continue.

Votre rôle sera de veiller à ce que le responsable du projet donne des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez au responsable du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.04.09 15:51:28 +02'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Karine BESSES

Garante de la concertation continue portant sur le projet de Pôle d'écologie urbaine à Nantes

Mémo sur l'ensemble de la communication réalisée dans le cadre de la concertation continue, avec les données chiffrées

Réalisé par Nantes Métropole en février 2026

Lexique sur les statistiques de fréquentation :

- **Visites** : Une visite se caractérise par un ensemble d'évènements qui ont lieu sur le site web par un même visiteur. Si aucun événement n'est mesuré pendant une période de temps définie (en général 30 min), la visite se termine.
 - **Visiteurs** : Nombre de visiteurs (toute personne reconnue la plupart du temps par un cookie et ayant fait au moins une visite). Ces visiteurs sont bien distincts sur la période analysée.
 - **Pages vues** : Nombre de fois où une page a été chargée.
-

1. La concertation continue vis-à-vis du grand-public :

1.1. Site web institutionnel de Nantes Métropole

- Page décrivant le projet du Pôle d'écologie urbaine
<https://metropole.nantes.fr/ma-ville-ma-metropole/les-grands-projets/le-pole-d-ecologie-urbaine>
 - Page vue 725 fois en 2025

1.2. Site web du Dialogue Citoyen de Nantes Métropole

Site web grand public hébergeant les pages du projet du Pôle d'écologie urbaine par le Dialogue Citoyen.

Fréquentation par le grand public en 2025 :

- Page d'accueil du projet PEU :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/presentation/le-projet>
208 visites - 153 visiteurs - pages vues 257
- Onglet "Concertation continue" :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/step/etape-personnalisee-2>
19 visites - 13 visiteurs - pages vues 22
- Onglet "Le comité de suivi" :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/questionnaire/questionnaire>
7 visites - 7 visiteurs - pages vues 8

- Onglet “Ressources documentaires” :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/step/retrouvez-ici-les-ressources-documentaires-du-projet-pole-decologie-urbaine>
44 visites - 37 visiteurs - pages vues 56
- Onglet “FAQ” :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/step/posez-vos-questions-sur-le-projet>
Visites 32 - visiteurs 27 - pages vues 36

1.3. 2^{de} Réunion publique du 02/07/2025

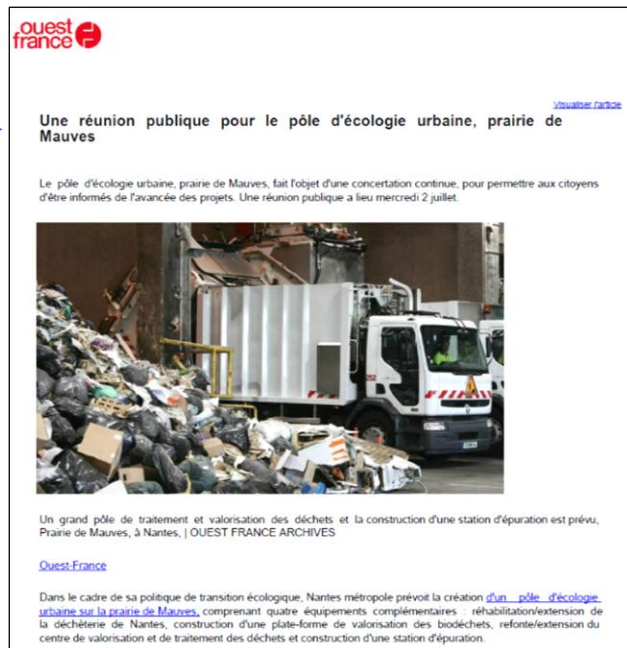
1.3.1. Communication réalisée en amont

- **30.000 flyers** d’invitations distribués en boîte aux lettres ;
- Mise à disposition d’invitations :
 - À l’entrée des équipements publics des quartiers concernés :
 - la médiathèque Floresca GUEPIN ;
 - les maisons de quartier de Bottière, Doulon.
 - Auprès des commerçants de Doulon, Vieux-Doulon, Toutes-aides et Bottière : boulangeries, pharmacies, boucheries, etc.



- Affichage en mairie :
 - Mairie de la Bottière ;
 - Siège de Nantes Métropole, Champs de Mars ;
- Invitation des journalistes le 25/06/2025 à la réunion publique, avec une conférence de presse le 02/07/2025 en amont ;
- Publication sur les réseaux sociaux via « **Nantes au Quotidien** »
→ Pour plus d’infos, voir la plateforme du Dialogue citoyen.
- Article publié dans la Newsletter « **L'Essentiel Nantes** »
- Article (info N°3) dans le **Journal de Nantes Métropole** de juin 2025 (tirage papier à 335.600 exemplaires), pour annoncer la réunion publique :
<https://www.lessentiel.fr/newsletter/nantes/2025-07-02>

- Via la plateforme du **Dialogue citoyen** :
 - 1 article dans la newsletter du Dialogue citoyen de Juin 2025
 - 1 évènement dans l'agenda de la plateforme du Dialogue citoyen (10/06/2025) <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/events/pole-decologie-urbaine-reunion-publique-1>
12 visites
 - 1 post Facebook : **Nantes Métropole citoyenne**, 02/07/2025 : 101 vues
- Article de presse annonçant la tenue de la réunion publique
 - Ouest France, 30/06/2025



1.3.2. Participation :

- Nombre de participants grand public : 106 personnes inscrites sur les listings mis à disposition à l'entrée de la Manufacture ;
- Presse : 2 journalistes & 1 photographe présents (médias : Ouest France & Presse Océan) ;
- Durée totale : environ 2h20 ;
- 110 exemplaires du guide des fiches thématiques mis à disposition ont été emmenés par les participants.

1.3.3. Post-réunion publique du 02/07/2025 :

Suite à cet évènement, l'ensemble des supports de présentation, ainsi que le compte rendu sont disponibles au téléchargement via la plateforme du Dialogue citoyen à l'adresse suivante :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pages/ressources-et-documents-de-la-concertation-continue>

Articles de presse parus ensuite :

- Ouest France, 04/07/2025



- Presse Océan, 07/07/2025



- Autre parution :

Nantes métropole, 03/07/2025

<https://metropole.nantes.fr/actualites/pole-d-ecologie-urbaine-le-debat-se-poursuit-en-reunion-publique>

- 2025 : page vue 364 fois

1.4. Réunion publique du 21/01/2026 pour le lancement de la consultation du public
1.4.1. Relais de communication en ligne réalisée en amont par Nantes Métropole

- Consultation CTVD (mise en ligne (15/12/2025) : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/events/consultation-publique-pour-le-centre-de-traitement-et-de-valorisation-des-dechets-de-la-prairie-de-mauves>

19 visites - 12 visiteurs

- Réunion publique d'ouverture Consultation CTVD (19/12/2025) :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/events/reunion-publique-douverture-consultation-publique>
4 visites - 2 visiteurs
- Annonce consultation du public CTVD (18/12/2025) > Instagram
499 vues - couverture 193
- Annonce consultation du public CTVD (18/12/2025)
Facebook > 375 vues - couverture 220
- Post consultation du public CTVD (07/01/2026) > Facebook
139 vues - couverture 94
- Annonce réunion publique CTVD (14/01/2026) > Facebook
104 vues - couverture 74
- Annonce réunion publique CTVD (14/01/2026) > Instagram
178 vues - couverture 109
- Actus du mois - CTVD (15/01/2026) > Facebook
106 vues - couverture 74
- Actus du mois - CTVD (15/01/2026) > Instagram
472 vues - couverture 142

1.5. La Lettre d'information du Pôle d'écologie urbaine

1.5.1. Lettre d'information PEU N°1 – 23/07/2025

1.5.1.1. Publication :

- Nombre de destinataires grand public : 92 adresses email viables
- Conçue via l'outil Brevio, le lien vers la page web a été envoyé depuis l'adresse email générique du projet : projet.ecologie.urbaine@nantesmetropole.fr :
<https://bit.ly/4ILY9g2>

1.5.1.2. Statistiques de fréquentation de chaque article (au 21/01/2026) :

- L'article "**Retour sur les premiers mois du comité de suivi du PEU**" (21/07/2025)
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/blog/le-comite-de-suivi-se-met-en-place>
13 visites - 6 visiteurs

- L'article "**Témoignage de Karine Besses, garante CNDP**" (17/07/2025) :
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/blog/le-temoignage-de-karine-besses-garante-du-debat-public>
19 visites - 9 visiteurs
- L'article "**Alcea devient Valo'Loire**" (21/07/2025)
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/blog/alcea-devient-valoloire-avec-seche-environnement-comme-delegataire>
30 visites - 20 visiteurs
- L'article "**Retour sur la réunion publique du 2 juillet**" (23/07/25)
<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/blog/qualite-de-lair-gestion-des-dechets-transparence-ce-qui-faut-retenir-des-echanges-publics>
23 visites - 18 visiteurs

1.5.2. Lettre d'information PEU N°2 – 22/12/2025

1.5.2.1. Publication :

Nombre de destinataires grand public : 97 adresses email viables & 3 adresses erronées (déjà le cas pour l'édition N°1) sur les 100 abonnés du listing.

<https://news.wlkm.io/t/390/7/cbd4aba4-350639/178658/1322590/2e282bf6>

1.5.2.2. Statistiques de fréquentation de chaque article (au 21/01/2026) :

- Au 21/01/2026, les résultats d'audience sont les suivants :
 - Email ouvert par 67 abonnés/97 adresses viables.
 - Email/page web actuellement affichée au total 240 fois.
- L'email a été ouvert essentiellement entre le lundi 22 et le mardi 23/12, puis les ouvertures suivantes se sont relativement étiolées jusqu'à au 21/01/2026.
- Sur les 67 abonnés ayant ouvert l'email, 21 d'entre eux ont cliqué sur un ou plusieurs des liens, avec la répartition suivante :
 - L'article "**CTVD : 3 mois pour participer à la consultation du public**"
<https://info.nantesmetropole.fr/l/5557/400128983/17979/411064/265262/89ddb56e>
ouvert 16 fois
 - L'article "**La consultation du public en 5 questions**" (17/12/2025)
<https://info.nantesmetropole.fr/l/5557/400128983/17979/411066/265262/89ddb56e%29>
ouvert 6 fois
 - L'article "**Retour sur les activités récentes du Comité de suivi**" (17/12/2025)
<https://info.nantesmetropole.fr/l/5557/400128983/17979/411068/265262/89ddb56e%29>

ouvert 6 fois

- **L'illustration du Pôle d'écologie urbaine** a renvoyé 16 fois vers le site web du Dialogue Citoyen hébergeant le mini-site grand public du projet.
- Aucun désabonnement

2. La concertation continue vis-à-vis du Comité de suivi

2.1. Création du Comité de suivi

Création du Comité de suivi via une campagne de recrutement du panel : du 7 au 28 octobre 2024 avec dépôt des candidatures via un formulaire en ligne sur la plateforme du Dialogue Citoyen ;

L'invitation à candidater s'est faite via les canaux & supports suivants :

- 25 affiches (pôles de proximités, médiathèque Floresca Guépin, 2 Maisons de quartier, Accord, 2 centres sociaux, Mairie de Sainte-Luce, Mairie de Saint-Sébastien) ;
- 30 000 flyers boîtés sur les périmètres riverains à Sainte-Luce, Saint-Sébastien et Nantes
- 300 flyers diffusés dans boulangeries, pharmacies, boucheries et grandes et moyennes surfaces de Doulon, Vieux-Doulon, Toutes-Aides et Bottière ;
- 2 posts sur les réseaux sociaux ;
- 1 article dans la newsletter du Dialogue Citoyen d'octobre 2024 ;
- 1 évènement dans l'agenda de la plateforme du dialogue citoyen ;
- 1 article d'actualité sur la plateforme du dialogue poussé à la une ;
- Emails envoyés via la liste de diffusion des contacts issus de la concertation préalable ;
- Emails envoyés via la liste de diffusion des acteurs ;
- Emails envoyés aux membres du GAC & diffusion sur leur site internet respectif.

2.2. Composition initiale du panel

17 membres, dont :

- 13 citoyens, dont :
 - 7 riverain(e)s
 - 5 non-riverain(e)s, habitant au sein de la métropole nantais
 - 1 usager d'un EPCI membre du GAC
- 4 membres d'association, dont :
 - 2 riverain(e)s
 - 2 non-riverain(e)s, habitant au sein de la métropole nantaise

2.3. Evolution de l'effectif :

Plusieurs départs sont intervenus au fur et à mesure de la tenue des différents Comités de suivi : 5 démissions ont progressivement eu lieu pour différentes raisons (ne souhaite plus y participer, mutation professionnelle, etc.), soit 12 participants restants dans ce panel à l'automne 2025, soit près d'un tiers de l'effectif initial qui s'est dissout au fur et à mesure.

Raisons invoquées pour chaque départ :

- Une candidate a participé à la 1^{ère} séance (21/01/2024), démission le 26/01/2025, ne souhaitait plus participer au comité jugeant qu'il n'y avait aucune marge de manœuvre sur le projet du CTVD ;
- Un candidat ne s'est présenté à aucune séance, démission le 24/02/2025 ;
- Un candidat a participé à la 1^{ère} séance (21/01/2024), démission le 24/02/2025 invoquant pour lui un certain nombre de difficultés à appréhender le sujet ;
- Une candidate démission le 03/02/2025, a participé à 1 séance, invoquant pour elle un certain nombre de difficultés à appréhender le sujet ;
- Un candidat démission le 16/05/2025 pour cause de mutation professionnelle dans l'éducation nationale (Mayotte) ;
- Une candidate a participé à la 1^{ère} et à la 2nde séance, démission le 20/10/2025, engagement finalement difficilement compatible avec ses contraintes professionnelles (travaille à Saint-Nazaire) ;
- Une candidate a participé aux 3 premiers comités de suivi, démission confirmée le 31/10/2025, engagement finalement difficilement compatible avec ses horaires de travail.

→ Besoin de reconstituer le panel

2.4. Programme pour le renouvellement de l'effectif

- mémo

2.5. Fréquentation par les membres du Comité de suivi :

Récapitulatif de la fréquentation des événements organisés pour les membres du Comité de suivi :

Date	Format de rencontre	Ordre du jour	Nombre de membres participants
21/01/2025	1er Comité de suivi	Installation du comité de suivi	15
05/02/2025	2ème Comité de suivi	Remise mandat citoyen + signature Proposition de calendrier de fonctionnement sur l'année 2025 - Atelier 1 : suivi engagements sur le projet global - Atelier 2 : suivi des engagements par équipement - Atelier 3 : communication grand public et concertation	13
02/04/2025	Visite N°1 du CTVD Valo'Loire	Visite de l'UVE d'Alcea	9
03/04/2025	3ème Comité de suivi	Présentation du tableau de suivi des engagements Présentation du planning des projets Présentation du projet de CTVD par Séché Environnement	11
12/06/2025	4ème Comité de suivi	Préparation de la réunion publique du 02/07,. Présentation - gestion des déchets NM et membres du GAC : - actions de prévention de NM & membres du GAC - état des lieux des ressourceries - gestion des biodéchets	9
03/07/2025	Débriefing à chaud réunion publique	Débriefing à chaud de la réunion publique	4
01/10/2025	5ème Comité de suivi	- Retour sur la réunion publique. - - Prochains comités de suivi. - Présentation de la procédure d'enquête publique.	6
27/11/2025	Séance d'accueil/intégration/acclimatation des nouveaux membres	Accueil des nouveaux membres. Présentation du fonctionnement du Comité de suivi. Remise d'une pochette avec les supports des précédents Comités de suivi + mandats à signer.	6
10/12/2025	Visite N°2 du CTVD Valo'Loire	Visite de l'UVE d'Alcea	8
09/01/2026	Visite du CTVD AEC 2034	Visite de l'UVE + centre de tri Arc en Ciel 2034	10
29/01/2026	6ème Comité de suivi	Travail en sous-groupe sur les questions suivantes : - Comment vulgarise-t-on les données ? - Comment communique-t-on pendant la phase chantier du CTVD ?	13

2.6. Plateforme en accès restreint réservé aux membres

Mise en place d'une plateforme en accès restreint réservé aux membres du Comité de Suivi dès le 12/03/2025 pour le partage d'informations et la mise en ligne de toute la documentation du projet afin d'alimenter la réflexion du collectif et permettre son fonctionnement entre chaque séance.

Statistiques de fréquentation :

- Page d'accueil "Présentation" :
35 visites - 27 visiteurs – pages vues : 56

Questionnaire interactif N°1 :

Parallèlement, mise en place d'un questionnaire interactif pour la définition des prochains ordres du jour de 2026 en fonction des attentes et des retours des membres du Comité de suivi. Suite au Comité de suivi N°5 du 01/10/2025, il a été publié le 03/11/2025.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU SUIVI DES ENGAGEMENTS

	ITEM	ENGAGEMENT		ETAT D'AVANCEMENT
		Numéro	Libellé	
PROJET GLOBAL	Maîtrise des enjeux environnementaux	1	Réalisation d'une évaluation environnementale globale intégrant une étude d'impact	Réalisé - Etude environnementale et étude d'impact réalisées - Réalisée pour le CTVD elle sera incrémentée au fur et à mesure des autres projets. Consultation du public du CTVD en cours
	Devenir des populations présentes sur le site	2	Travail avec les services de l'État et du Département ainsi que les opérateurs du secteur pour accompagner les familles vers une amélioration sensible de leurs conditions de vie	En cours - Diagnostic des familles réalisé. Accompagnement en cours de mise en œuvre
	Actions sur la prévention	3	Poursuite de l'application des plans d'actions PLPDMA de Nantes Métropole et des collectivités partenaires	Action permanente - pour NM rédaction d'un nouveau PLPDMA à horizon 2027.
			Production d'une étude sur la tarification incitative d'ici 2026	Etude en cours
			Poursuite des sensibilisations au geste de tri auprès des usagers et des professionnels	Action permanente.
	Production d'énergie renouvelable	4	Étudier la faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le pôle d'écologie urbaine	Pour le CTVD : implantation prévue de panneaux sur les parkings (non autorisés sur les toitures des process) Autres projets : sera mis à l'étude
	Circulation	5	Réalisation d'études de « déplacement » au niveau de l'entrée de ville, intégrant les déplacements liés au pôle d'écologie urbaine	Etude prévue
			Réalisation d'études de faisabilité pour le transport alternatif	En cours de finalisation - des échanges sont en cours avec le Grand Port Maritime
			Réalisation d'un bilan Carbone®	Réalisé pour le CTVD - Prévu pour les autres projets
	Bilan de gaz à effet de serre	6	Production de bilans Carbone® pour le CTVD et la STEU et réflexion à mener pour la plateforme de valorisation des biodéchets et la déchèterie	Réalisé pour le CTVD - Prévu pour les autres projets
	Intégration paysagère	7	Validation du projet architectural du CTVD par l'architecte des bâtiments de France	Réalisé
			Travail d'intégration architecturale et paysagère de l'aménageur de l'entrée de ville	En cours - Maîtrise d'œuvre retenue et piloté par les services de l'urbanisme de Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménageant
	Impact pendant les phases chantiers et exploitation	8	Mise en place d'un groupe de suivi citoyens/riverains pour travailler la question du suivi des impacts	Abordé en Comité de Suivi du Pole d'Ecologie Urbaine - Référent chantier nommé
			Réalisation d'un état initial qualité de l'air, bruit et odeurs	Réalisé concernant le CTVD
Sensibilisation au projet	9	Définition des outils de communication pour la bonne diffusion de l'information	En cours - Abordé en Comité de Suivi du Pole d'Ecologie Urbaine	
		Mise en œuvre d'un circuit de visite sur les équipements	Définition en cours concernant le CTVD	

DÉCHÈTERIE	Valorisation matière	10	Mise en œuvre des nouvelles filières de responsabilité élargie aux producteurs (REP), telles que jouets, équipements de sport, articles de bricolage & de jardin, etc., ainsi que les prochaines à venir	Prévu
	Réemploi	11	Mise en place d'un espace réemploi sur la déchèterie pour alimenter les ressourceries locales Création d'une ressourcerie métropolitaine (commune de Rezé)	réalisé Réalisé - Ouverture en septembre 2026
STATION D'ÉPURATION	Modes de valorisation	12	Sujet technique qui sera abordé en étude de faisabilité, puis présenté aux citoyens.	Prévu
	Mise en place d'un système de lagunage en sortie de station (réduction des boues)	13	La solution technique à mettre en œuvre pour le rejet des eaux traitées reste à déterminer car très contrainte réglementairement parlant (ZNIEFF, zones humides, proximité d'une zone Natura 2000, etc.)	Prévu
	Réutilisation des eaux traitées pour économiser la ressource, voire réinjection dans le réseau d'eau potable	14	L'étude de faisabilité globale à venir intégrera un volet sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station	Prévu
			L'injection de ces eaux dans le réseau d'eau potable ou son mélange avec les eaux de la Loire en entrée de l'usine de production d'eau potable de Nantes, ne sont pas à l'étude.	Prévu
	Epanchage des boues des stations d'épuration	15	Non-conformité avérée d'une partie des boues produites sur la métropole vis-à-vis du nouveau décret "Socle commun" concernant les matières fertilisantes (sujettes au retour au sol).	Prévu
			Mise en place d'une solution alternative de valorisation énergétique de ces boues (co-incinération avec les ordures ménagères permettant d'éviter la construction d'un incinérateur supplémentaire, spécifique aux boues, sur le territoire métropolitain).	Prévu
	Production de biométhane depuis les eaux usées et les déchets. Production à systématiser sur tous les sites d'épuration de la Métropole	16	Mise en place d'un digesteur permettant de produire du biométhane à partir des eaux usées traitées sur la future station d'épuration de la Prairie de Mauves.	Prévu
Contrainte réglementaire qui interdit le mélange des biodéchets avec les eaux usées en amont de la digestion			Prévu	
Impact olfactif	17	Mise en place de méthaniseurs sur les stations d'épuration dont la taille permet d'atteindre un seuil de rentabilité (équilibre économique).	Prévu	
PLATEFORME DE VALORISATION DES BIODÉCHETS	Collecte séparée des biodéchets	18	Poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire métropolitain suite aux conclusions de l'étude menée avec l'agence d'urbanisme de la métropole	Réalisé Au 31/12/2025 : 3.887 points de collecte déployés (Nantes+Hors Nantes), soit 3.641 tonnes collectées. Hors Nantes : 7.664 composteurs individuels distribués + 55 composteurs collectifs implantés - Déploiement en phase de finalisation
	Impact olfactif Exutoire des produits finis	19	Installation des process générateurs d'odeurs dans des bâtiments fermés et équipés d'un traitement d'air Travail avec la chambre d'agriculture pour la recherche de solutions locales	Prévu Réalisé - Test de compost issus de déchets verts et déchets alimentaire
			Réalisation d'étude de faisabilité	En cours de finalisation - des échanges sont en cours avec le Grand Port Maritime

**CENTRE
TECHNIQUE DE
VALORISATION
DES DÉCHETS**

Transport alternatif	20	Acheminement des déchets partenaires	En cours de finalisation - des échanges sont en cours avec le Grand Port Maritime
		Transport des boues depuis les STEP vers le CTVD	En cours : échanges en cours sur le futur tracé de la canalisation liant la future STEU et le futur CTVD
		Acheminement de la collecte sélective du quai de transfert vers le CTVD AEC 2034	Etude prévue
		Evacuation des déchets et apports de matériaux en phase chantier CTVD	Abandonné - Cale non disponible dans les temps
Impact rejets atmosphériques	21	Application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD)	Réalisé - Seuils du futur CTVD à minima aux seuils bas des BREF
		Auto-contrôle du concessionnaire	Réalisé - Auto surveillance via Air Lichen et Air Pays de la Loire
		Suivi par les autorités environnementales et les acteurs de l'environnement	Réalisé : Commission de Suivi de Site annuels organisée par la Préfecture en présence de la DREAL
		Imposition de seuils de rejet à minima calés sur les seuils bas de la réglementation	Réalisé - Seuils du futur CTVD à minima aux seuils bas des BREF

Pôle d'Écologie Urbaine

Mandat du comité de suivi – 2025/2027

Un dialogue dans la continuité

La transition écologique est un marqueur fort pour la collectivité. L'accompagnement par la Métropole des changements des modes de vie et des modes de faire des services publics, des usagers et des usagers est un enjeu réaffirmé à travers « le Grand Débat Fabrique de nos villes » pour être au rendez-vous des transitions (réduction, traitement et valorisation de nos déchets ; amélioration de nos systèmes d'assainissement...).

Dans cette perspective, Nantes Métropole prévoit la création du Pôle d'Écologie Urbaine sur la Prairie de Mauves, réunissant sur un même site 4 équipements complémentaires (déchèterie, plateforme de valorisation des biodéchets, Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets, station d'épuration).

Les enjeux démographiques et réglementaires liés aux politiques publiques de gestion des déchets et des eaux usées ont amené Nantes Métropole à proposer les 4 équipements qui composent le PEU. Ces projets, de part leur proximité physique, thématique et technique voient leurs connexions se développer avec d'autres politiques publiques : production de chaleur, économie d'énergie, transition écologique (valorisation et économie circulaire).

Le site de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves, présente la double opportunité de donner une seconde vie à ce terrain mais aussi de construire des équipements proches les uns des autres, permettant ainsi d'entrer en synergie, et dont les liens pourront évoluer dans le temps. Leur construction permet des économies de moyens et/ou de ressources (valorisation énergétique des boues, réutilisation des eaux traitées, mutualisation de voiries, bâtiments, équipements, ...).

Fin 2023, ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement, pour laquelle Nantes Métropole a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Cette concertation préalable s'articulait autour de 3 grandes questions : Comment faire de ce projet une référence d'écologie urbaine ? En quoi ce projet répond-t-il aux évolutions des modes de vie et des transitions ? Quelles conditions réunir pour gérer au mieux les impacts du projet ?

La Métropole a organisé, le mercredi 5 juin 2024, une réunion publique de restitution de la réponse argumentée de la collectivité suite à cette concertation préalable. Lors de cette réunion, les élus ont exposé les engagements découlant de la concertation préalable ainsi que leur volonté à continuer le dialogue durant la concertation continue avec la mise en place d'un comité de suivi, dont le fonctionnement sera maintenu jusqu'à la phase d'exploitation des différents équipements composant le Pole d'Écologie Urbaine.

La concertation continue

Pour répondre à une attente forte et créer les conditions du droit de suite, une concertation continue est mise en place. Comme le préconise la CNDP, et comme encadré par le code de l'environnement, elle devra permettre aux citoyens et aux acteurs de bénéficier de l'information et d'espaces de participation sur le projet où leur questions, remarques et avis pourront être pris en compte par la collectivité. La concertation continue vue par la Métropole sera ponctuée de temps annuels (ouverts à tous), traitant selon les échéances du projet d'une ou plusieurs de ses composantes ; ainsi que de temps de travail avec le comité de suivi.

Le dialogue entre ce dernier et la Métropole permettra d'assurer la bonne prise en compte des engagements pris par la collectivité, d'enrichir la réflexion sur le suivi des impacts et de la transparence sur le projet .

Pour assurer un champ de débat libre son animation sera confiée à un tiers externe à la Métropole.

Les missions du comité de suivi

Il aura pour rôle :

→ de **suivre la mise en œuvre des engagements** et de travailler la question du suivi des impacts (phase de conception, chantier et exploitation). En particulier, le comité de suivi aura un regard sur **le suivi des études engagées suite à la concertation préalable** et d'en proposer une lecture citoyenne. A partir de cela, charge à la collectivité de mettre en œuvre des versions pédagogiques accessibles des études et informations pour le grand public.

→ d'**assurer le suivi des données** (plannings, performances environnementales,..) et de proposer des modalités pour les rendre le plus accessible possible dans une volonté de transparence et de vulgarisation.

→ d'**identifier** avec la collectivité les moyens et outils opportuns pour retourner vers le grand public selon les étapes de projets et **proposer des modalités d'association du public**. **Le comité de suivi aura aussi une attention lors de la phase travaux et la mise en exploitation des équipements**, pour faire en sorte que la collectivité assure la pédagogie et organise l'échange avec les futurs exploitants et les experts thématiques dans une optique de transparence.

→ d'**accompagner la concertation continue** (observations et propositions d'ajustements) : notamment sur l'information du public et sa participation

Ce travail fera l'objet de préconisations et permettra de nourrir le bilan annuel qui sera transmis aux élus. A l'issue de ce mandat, le comité de suivi remettra aux élus son bilan (deuxième semestre 2026).

Les modalités de participation / de travail

Lancement du comité de suivi à l'hiver 2025 pour une durée de 2 ans à raison de 3 séances minimum par an (tous les 4 mois).

Le comité de suivi fera état de son travail lors des temps annuels.

Pour la première année de fonctionnement, une attention et des modalités adaptées seront proposées pour :

- > Mettre à niveau l'ensemble des participants sur le projet ;
- > Permettre la montée en compétence du comité sur le projet et les sujets.

Pour cela, le comité pourra, entre-autres :

>Solliciter des auditions d'acteurs (Air Pays de la Loire, Air Lichen, représentants des EPCI, exploitants des équipements, ...).

> Échanger et être informé par le maître d'ouvrage sur les modalités de la concertation continue (où, quand, comment)

En termes de suivi des impacts des projets, le comité de suivi pourra :

- > Bénéficier d'un temps de prise de connaissance du dispositif ;
- > Disposer des résultats des études et analyses menées et d'en proposer une lecture citoyenne ;
- > Interroger les exploitants sur les impacts prévisibles des phases chantier / exploitation ;
- > En cas d'écarts constatés, d'aller au-delà du travail fait lors de la concertation sur l'expression des besoins et des attentes en matière de suivi des impacts.

D'autres sujets de travail soumis au comité de suivi pourront venir compléter ce dispositif au fur et à mesure selon la planification des différentes phases de conception, construction et exploitation.

La composition du comité de suivi

Ce comité est constitué de personnes volontaires. Il associe des riverains mais aussi des habitants métropolitains ou des EPCI. Il offre un cadre d'expression qui permet à différents points de vue de se rencontrer. Les personnes volontaires s'engagent pour un mandat de 2 ans renouvelable.

Les associations et collectifs identifiés pourront proposer un représentant ou une représentante, qui s'engage à suivre l'ensemble de la démarche (pas de logique de remplaçant(e)).

Toute personne engagée dans un mandat politique ou liée aux entreprises sollicitées pour les études ou la réalisation du projet, ne pourra rejoindre le comité de suivi.

Les membres de ce comité citoyen seront recrutés via un appel à participation (la plateforme du dialogue citoyen), pour en faire un comité constitué de profils diversifiés. Les postulants seront ensuite sélectionnés selon différents critères (genre, âge, intérêt, adresse). Les membres de ce comité sont recrutés via un appel à participation : boîtage riverains et invitation aux participants de la concertation préalable, communication via les réseaux sociaux...

La collectivité a fait le choix de la répartition suivante afin de garantir un comité équilibré et ouvert à une pluralité de points de vue. Un équilibre est recherché entre riverains et participants à la concertation préalable.

	Citoyens	Représentant associations et collectifs
Riverains	7	2
Métropolitains non riverains	5	2
Membres EPCI /EPCL*	1	

* 7 EPCI /EPCL des membres du GAC pour le CTVD sont associées à ce projet

Conditions et engagements réciproques

La Métropole s'engage à :

- Déléguer l'animation de ce comité de suivi à un tiers,
- Garantir, aux membres engagés, l'appui nécessaire à la réalisation de leur mission,
- Instruire les préconisations formulées et y répondre.

Le comité de suivi s'engage à :

- Participer au Comité de Suivi sur la durée d'un mandat de 2 ans renouvelable, afin de garantir le bon suivi de la démarche, une montée en compétence et de favoriser une dynamique constructive. A cet effet, il ne pourra pas y avoir de logique de remplaçant.
- Avec l'aide de l'animateur, proposer une communication sur son activité et d'en faire état lors du point d'étape annuel pour échanger sur les analyses et les recommandations.

- Respecter la confidentialité de certaines données : en cas d'impossibilité contractuelle ou légale de partage d'un document ou d'une information, il pourra être proposé à titre exceptionnel aux membres du comité d'y avoir accès dans le cadre d'un engagement de respect de la confidentialité.

Les différentes parties prenantes :

- S'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de remplir au mieux leur mission,
- S'engagent à respecter les règles de communication (cf. charte de la citoyenneté sur le respect des points de vue, l'écoute, le dialogue constructif) qui s'imposent à toutes les parties.

Mahel COPPEY

Robin SALECROIX